

1909 La situation téléphonique suite à l'incendie de Gutenberg

Après 1889 et la « nationalisation » du téléphone, l'administration engage une refonte du réseau parisien pour tenir compte à la fois de l'évolution de la technique et de la croissance du nombre des abonnés. Mais l'[incendie du central Gutenberg](#) en 1908, (puis suivra la crue de 1910) perturbe profondément un réseau dont l'insuffisance est désormais dénoncée de toutes parts.

D'abord fin 1905 c'est la crise économique; pour des considérations purement budgétaires, on se propose de n'établir pour l'instant qu'une batterie centrale incomplète, réduite aux signaux d'appel et de fin de conversation ; conservant ainsi jusqu'à nouvel ordre la décentralisation de la force électrique par le maintien des piles primaires chez les abonnés, cause fondamentale du mauvais fonctionnement actuel. A cette date en France, les commutateurs multiples ne sont pas encore avec la "batterie centrale" comme aux Etats-Unis, Angleterre, Belgique, Allemagne, Autriche, Hongrie, Italie, Portugal, Russie, Roumanie.

Autre fait aggravant de cette époque est que les Téléphones étaient en France un monopole d'Etat et présentaient par conséquent les défauts de tous les monopoles, c'est-à-dire en particulier une gestion peu industrielle, le mauvais rendement et la stagnation qui résultent fatalement de l'absence de concurrence et de l'impuissance des réclamants contre une Administration d'Etat...



Carte Postale : incendie du central Gutenberg

La reconstruction provisoire en baraquements de bois (Gutenberg-Barraque) débuta dès le 23 septembre 1908. et dura trois mois, pendant lesquels tout le quartier entre la Bourse et le Marais est privé de téléphone.

Un mois plus tard, le personnel des P&T fait valoir les actions qu'il faudrait engager pour réformer l'administration.

- Compte rendu dans le BULLETIN OFFICIEL DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME. **Comité Central Séance du 26 octobre 1908**

... **Postes, Télégraphes et Téléphones** (Les employés des postes et les réformes téléphoniques et postales).

L'association générale des employés des postes convoquait le **20 octobre** les contribuables parisiens à la salle des Sociétés savantes afin d'exposer publiquement les opinions du personnel sur les réformes qu'il y a lieu d'apporter dans le service téléphonique de Paris *et sur un projet de loi que le sous-secrétaire d'Etat des postes vient de déposer, qui aura pour effet, suivant le personnel, «de rendre impossible l'expédition normale des correspondances parisiennes ».*

C'est Marc Schmidt qui a traité la question des téléphones.

Elle s'est préoccupée des circonstances dans lesquelles l'incendie du bureau téléphonique de la rue Gutenberg s'est déclaré et a énuméré les constatations que le personnel a faites :

- 1° La fumée qui avait envahi le sous-sol a rendu, dès les débuts, la tâche du personnel et des pompiers absolument impossible ;
- 2° Le feu s'est communiqué aux étages par la montée des câbles du quatrième, véritable cheminée d'aspiration de très grande hauteur;
- 3° Tout l'hôtel a été envahi par les flammes avec une rapidité déconcertante;
- 4° Dans chaque salle, l'espace compris entre les deux parties de chaque meuble étant très minime, il s'est produit des appels d'air qui ont activé la combustion ;
- 5° Pendant l'incendie, les ingénieurs et architectes ont craint l'effondrement du quatrième étage où étaient installés les accumulateurs et un multiple très lourd ;
- 6° Il a été unanimement convenu que si ce sinistre s'était produit un jour de semaine, nous aurions eu à déplorer bien des morts.

Le personnel préconise une série de mesures destinées à prévenir de telles éventualités.

Il propose de construire des sous-sols largement aérés; — d'isoler la montée des câbles du reste du bâtiment à Gutenberg les câbles circulaient dans une cheminée de maçonnerie fermée du côté des salles par des battants en bois ; à Wagram, les câbles montent à jour dans l'escalier d'entrée du bureau ; — de faire des bureaux téléphoniques en rez-de-chaussée, seulement car peut-on concevoir, dit le personnel, qu'un multiple et ses accumulateurs soient juchés à un quatrième ou à un sixième étage, — de disposer les meubles d'une manière plus heureuse; — de faire aux bureaux de très larges issues; de rechercher des isolants moins dangereux que ceux qu'on emploie; — d'éloigner des lignes téléphoniques les lignes de lumière — que de fois, dans les bureaux, il s'est produit des courts-circuits dans les installations de lumière, courts-circuits qui parfois ont provoqué des commencements d'incendie dans les multiples! » — de ne mettre dans chaque bureau qu'un multiple de 6.000 à 10 000 abonnés; — de séparer totalement le service interurbain; — de relier directement les bureaux entre eux ; — de disposer dans chaque bureau un poste de pompiers ; — d'uniformiser le réseau, etc.

Mme Schmidt a préconisé une autre série de réformes générales. Elle demande que chaque téléphoniste n'ait à servir que 70 abonnés au lieu de 100 ou 120 Et encore, malgré cette réforme, pourra-t-il se faire que 7 ou 8 abonnés appellent en même temps, ce qui nécessitera un retard de deux à trois minutes pour quelques-uns d'entre eux. Il est nécessaire d'installer dans chaque bureau un groupe de téléphonistes de secours. Il faudrait aussi augmenter le nombre de circuits directs, etc.

D'autre part, l'éducation téléphonique du public est à faire; les réclamations sont souvent injustifiées. Enfin Mme Schmidt proteste contre l'abus que font du téléphone, sous le vocable « communications officielles », les grandes administrations et principalement les cabinets de nos ministères.

Il y a déjà quelques années, dit-elle, nous avons protesté contre l'abus des transmissions télégraphiques en franchise.

Le mal est aujourd'hui plus grave au téléphone, et les « officielles » sont une cause de retards souvent appréciables. Nous demandons, pour enrayer l'abus, que les taxes téléphoniques soient acquittées par les administrations et portées à leur compte, c'est-à-dire soumises ainsi au contrôle du parlement.

Après Mme Schmidt, M. Le Gleo a parlé de la question des ambulants. Il a exposé un contre-projet qui aurait pour effet d'assurer pour une longue période le service du départ et celui de la distribution des lettres à Paris, ce que ne saurait faire le projet de loi de l'administration.

M. Courtade, au nom de l'Association générale, s'est associé aux conclusions des deux rapporteurs. Puis la parole a été donnée à M. Mathias Morhardt, secrétaire général de la Ligue des Droits de l'Homme, qui a vivement félicité les employés des postes et télégraphes de l'intelligente et courageuse initiative qu'ils avaient prise en invitant les contribuables français à entendre l'exposé des difficultés matérielles que comporte le service et à étudier avec le personnel compétent, les améliorations et les économies qu'il serait possible de réaliser dans l'intérêt de tous.

M. Steeg, député, ancien rapporteur du budget des postes et des télégraphes, M. de Montebello, président de l'association des abonnés des téléphones, ont joint leurs félicitations à celles du secrétaire général de la Ligue des Droits de l'Homme.

Un ordre du jour approuvant les conclusions des rapporteurs a été adopté à l'unanimité.

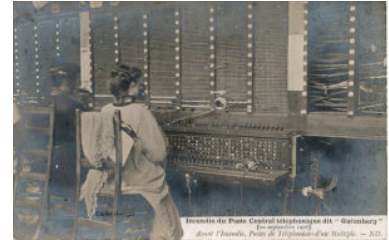
La séance du Comité Central est levée à 11 heures et demie.

...

Octobre 1909 Exposé sur la situation téléphonique, par MARC LABROSSE, Ingénieur électricien, source "La Lumière Electrique",

On a beaucoup écrit depuis quelque temps, dans la presse technique et dans la presse politique, sur la situation des Téléphones en France, et cela surtout depuis un an à propos de l'[incendie](#) malheureux du poste central de la rue [Gutenberg](#), et l'on se rappelle encore la séance que la Chambre a consacrée à ce sujet.

Au cours de ces discussions, tous ceux qui, pour un motif quelconque, ont quelque rancune ou quelque motif de plainte contre l'Administration des Téléphones, ont eu beau jeu



Gutenberg avant puis après



de lui rappeler ses fautes. On ne saurait les en blâmer. On est plus étonné que d'autres (1), parmi lesquels il en est qui ne savent pas même distinguer le courant continu de l'alternatif, aient vu là une occasion de mettre en doute la valeur professionnelle du personnel technique dirigé par cette Administration (2) et de l'enseignement technique qu'a reçu au moins en partie ce personnel (3).

1 - Voir notamment la brochure à laquelle M. le Sous-Secrétaire d'Etat des Postes et Télégraphes fait allusion plus loin.

2 - Cependant, le corps des ingénieurs des Postes, Télégraphes et Téléphones se recrute environ pour moitié au concours libre et contient environ un tiers d'ingénieur du rang. Cette disposition démocratique se trouve sous une forme encore plus nette dans le recrutement des corps des Ponts et Chaussées et des Mines, où la loi rend obligatoire l'attribution d'un tiers des postes d'ingénieurs à d'anciens conducteurs ou contrôleurs.; mais elle n'est encore imitée par aucune des autres carrières civiles de l'Etat, telles que le service diplomatique, l'Enseignement (il n'existe pas encore de loi qui impose de choisir le tiers des professeurs de Facultés parmi les anciens maîtres répétiteurs), l'Inspection des Finances (recrutées encore entièrement hors du rang), etc.

3 - Le seul fait d'avoir été un brillant élève des Lycées de l'Etat en mathématiques spéciales et d'avoir en conséquence passé par une école scientifique spéciale ouverte à cette élite pour y apprendre les mathématiques, la physique, la chimie et l'architecture théorique, rendrait un ingénieur des Postes et Télégraphes incapable à jamais de tirer aucun profit de l'éducation technique qu'il reçoit ensuite à l'Ecole supérieure d'Electricité puis à l'Ecole supérieure professionnelle des Postes et Télégraphes, ni des ouvrages qu'il peut lire, ni de l'expérience de la carrière. Il semble qu'ici le paradoxe dépasse un peu la mesure.

Qui n'entend qu'une cloche, dit-on, n'entend qu'un son. Aussi m'a-t-il paru intéressant de reprendre ici **la question de l'organisation française des Téléphones** à un point de vue un peu plus sérieux, et sans doute plus impartial; car la psychologie et l'expérience de la vie prouvent que les attaques passionnées contre tel ou tel corps de fonctionnaires, ou contre telle ou telle institution publique ou privée ne sont pas en général désintéressées (*De même que, dans toute cause judiciaire énigmatique, il faut « chercher la femme », suivant un vieux dicton juridique, de même, dans toute campagne de presse un peu tendancieuse, il faut chercher « l'intérêt personnel » ; il n'est pas difficile, en général, de le découvrir et d'enlever par suite toute valeur aux critiques ainsi inspirées. J'ai connu par exemple une Société de secours, dont un membre attaquait chaque année la gestion du Conseil d'administration. Il suffit d'admettre sa candidature, discrètement posée, aux fonctions d'administrateur pour que ses critiques se changeassent désormais en éloges. Son but était atteint.*).

L'auteur du présent article n'ayant pas en occasion de pratiquer la téléphonie, s'abstiendra dans ce qui suit de discuter le côté technique de cette question et se contentera, sur le terrain des idées générales ouvertes à la discussion, de faire appel aux renseignements très intéressants contenus dans une récente et documentée publication (*Bulletin de la Société Internationale des Electriciens* 2 juin 1909) de **M. André**, ingénieur des Postes et Télégraphes, et aux discussions parlementaires : **séance du 6 novembre 1908 du Journal Officiel**,

Il terminera par quelques considérations, toujours d'ordre général, que lui a suggérées cette lecture, au sujet des responsabilités en cause et de la réorganisation des Téléphones.

LA BATTERIE CENTRALE ET L'INCENDIE DE GUTENBERG

Dans la première partie de sa conférence, citée plus haut, M. André a exposé les avantages et la raison d'être de la batterie centrale, dont l'emploi s'est généralisé d'abord aux Etats-Unis (sans doute à cause du prix plus élevé de la main-d'œuvre dans ce pays); il a décrit l'installation provisoire du poste central de Gutenberg réalisé à la suite de [l'incendie malheureux du 20 septembre 1908](#),

Nous n'insisterons pas sur les détails, aujourd'hui bien connus, des circuits des multiples et des postes d'abonnés à batterie centrale; M. André en a présenté des reproductions en miniature très intéressantes sous forme d'une maquette expérimentale sur laquelle sont fixés et accouplés les divers organes d'une ligne d'abonnés et d'un groupe de départ à batterie centrale intégrale; deux postes mobiles à batterie centrale intégrale sont reliés par des fils volants aux attaches du répartiteur intermédiaire et du répartiteur d'entrée du panneau ; l'ensemble est alimenté par une batterie de 12 éléments d'accumulateurs qui allument les lampes d'appel et de supervision.

La maquette portait à sa partie inférieure des fusibles protégeant le multiple et représentant fidèlement le montage qui avait été réalisé pour le multiple sinistré du quatrième étage de Gutenberg. « La protection contre les courants d'appel alternatifs, dit M. André, avait été également prévue, de sorte qu'il est permis de croire que la batterie centrale ne peut pas être mise en cause dans le sinistre de l'hôtel des Téléphones. »

Il est intéressant de rappeler à cette occasion que cette question de la protection (qui n'a pas été d'ailleurs exposée avec toute la clarté désirable) à mon avis, a donné lieu à de vives critiques devant le Parlement et dans la Presse. Des critiques amateurs, auxquels la malveillance paraît avoir affaibli un peu la mémoire, n'ont même pas craint d'insinuer, à cette occasion, que les ingénieurs des Télégraphes, familiarisés seulement avec le courant des piles et ignorant le danger des accumulateurs (!), avaient occasionné l'incendie en oubliant de mettre des fusibles sur les conducteurs provenant de la batterie. Cependant j'ai entendu dire qu'un coupe-circuit sur le courant principal d'une batterie comme celle de Gutenberg de 4900 AH et d'un débit normal de 300 à 400 ampères, ne pourrait servir à limiter un courant de perte au point de prévenir un incendie, mais seulement à protéger la batterie elle-même contre un court-circuit ; et que l'Ecole des Postes et Télégraphes comprend depuis longtemps un cours d'électricité induit que par l'absence de tout personnel à l'heure où il s'est produit, par suite d'une circonstance tout à fait fortuite; comme l'a expliqué à la Chambre M. le Sous-Secrétaire d'Etat, l'accident s'est produit un dimanche, jour où le service de la surveillance est arrêté à 6 heures au lieu de 9 heures; par suite d'une erreur dans les ordres, il y a eu une absence de surveillants pendant 3 heures.

(M. le Sous-Secrétaire d'Etat des Postes et Télégraphes a d'ailleurs fait connaître son opinion dans ces termes à la Chambre :

« J'ai lu dans quelque vague brochure qu'on colporte aux alentours de la Chambre ou qu'on glisse dans le courrier de nos collègues, que nos ingénieurs des Télégraphes et des Téléphones se seraient montrés depuis longtemps inférieurs à leur tâche, qu'ils n'ont rien prévu, rien fait, et que c'est leur faute si le service est défectueux ».

Si l'admirable travail auquel vient de se livrer notre corps d'ingénieurs et nos équipes d'ouvriers pour rétablir le service en une période de temps que personne n'avait osé supposer aussi courte, ne venait pas donner un éclatant démenti à cette audacieuse affirmation, il me serait facile de montrer par d'autres exemples la valeur de notre personnel technique, ingénieurs et ouvriers. Car — je tiens à le dire hautement — je ne les sépare pas plus qu'ils ne se séparent eux-mêmes, les ouvriers connaissant la science de leurs chefs et ces derniers appréciant, comme ils le méritent, le dévouement et l'ardeur de leurs « subordonnés, » (Très bien ! très bien !)

Les applaudissements de la Chambre ont montré qu'elle a partagé l'opinion du Sous-Secrétaire d'Etat. Celui-ci a d'ailleurs expliqué pourquoi les coupe-circuits sur les répartiteurs sont justifiés à l'étranger, où la presque totalité des réseaux comprend des conducteurs aériens et qu'il en est de même en France sur les réseaux de province (cela ne met pas à l'abri du reste, des incendies, comme on l'a vu à Grenoble), mais qu'ils n'ont pas la même raison d'être avec des circuits souterrains. D'ailleurs, la question des coupe-circuits protecteurs n'est pas si simple qu'elle en a l'air; car, pour être de bons protecteurs, ils doivent être très sensibles et risquent d'interrompre constamment l'exploitation. C'est pourquoi les abonnés du Havre et de Rouen par exemple en réclament constamment la suppression dans leurs postes.

Une erreur d'architecte avait été également commise dans la non-obturation des cheminées et des câbles; et ce qu'il y a de curieux, c'est qu'une Commission spéciale comprenant des pompiers, et qui avait été constituée au mois de juillet précédent, pour examiner l'immeuble, ne s'était point aperçue du rôle nuisible que pouvaient jouer les cheminées en cas d'incendie; dans d'autres pays tels que la Belgique et la Suisse, on ne s'en était pas préoccupé, et c'est seulement depuis l'incendie de Gutenberg qu'on a obturé ces cheminées dangereuses. Cela prouve en passant combien il serait opportun de développer davantage dans un esprit pratique l'enseignement de l'architecture que les ingénieurs des Postes et Télégraphes ne reçoivent qu'incomplètement à l'Ecole polytechnique ; on voit aussi combien se trompent les personnes qui parlent de l'inutilité de ces études.

Après avoir rappelé l'incendie, M. André montre avec quelle rapidité et quel succès l'administration française, avec l'aide des constructeurs qui lui ont prêté leur concours, s'est tirée d'un pas si difficile. L'incendie avait annihilé 20 000 lignes d'abonnés et plus de 400 circuits interurbains. On peut se rendre compte à quel travail gigantesque de réédification on se trouvait acculé. Eh bien! ce travail a été heureusement exécuté dans un temps qui détient certainement le record de la rapidité. Par exemple, on a vu une des Compagnies chargées de la construction des multiples, exécuter un multiple complet de 10 000 abonnés dans le délai invraisemblable de 18 jours.

La transformation a exigé d'importants travaux d'architecture, le déblaiement du sous-sol, la constitution d'un réseau provisoire, la remise en état du répartiteur de toutes les lignes urbaines, suburbaines et interurbaines. Ces travaux se sont poursuivis nuit et jour.

(Le gouvernement avait fixé, pour la remise en état du réseau téléphonique, des délais de deux mois et de deux mois et demi pour deux maisons de construction. Cette rapidité, on la retrouve dans les constructions : en 18 jours, un hangar provisoire clos et couvert de 70 mètres de long et 10 de large était livré aux constructeurs des appareils téléphoniques. L'installation des arrivées de câbles fut particulièrement pénible ; il fallut faire passer des galeries sous les égouts en ouvrant des galeries de mines brisées analogues à celles exécutées pour les travaux du Métropolitain. 20 jours suffirent pour ce travail, qui fut conduit sans relâche jour et nuit. La remise en état des lignes fut effectuée dans le délai de six semaines. Les opérations de déblaiement du sous-sol eurent lieu sans interruption ; 50 tonnes de débris furent enlevées; un réseau provisoire fut constitué dès les premiers jours ; les grands circuits fonctionnèrent quatre jours après l'incendie ceux de Londres, Bruxelles, Francfort, le lendemain même de la catastrophe. En temps normal, une équipe de 5 hommes met deux jours pour remplacer une tête «le câble; le travail fut divisé: une équipe reconnaissait les fils et les soudait, tandis qu'une autre équipe préparait la tête verticale sur la quelle sont rattachés les conducteurs. Trois semaines après l'incendie, 1 800 lignes d'abonnés étaient rattachées).

On peut critiquer parfois l'Administration, mais il faut bien reconnaître qu'elle a réalisé un tour de force en rétablissant, en un délai de six semaines, toutes les communications interurbaines et suburbaines dans le nouvel immeuble du 29 de la rue du Louvre.

LA TÉLÉPHONIE EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

Dans une seconde partie de son étude, M. André donne une comparaison intéressante entre la téléphonie en France et à l'étranger.

Le développement pratique du téléphone a été, il faut le reconnaître, infiniment plus rapide et plus considérable aux Etats-Unis qu'en Europe (*On trouve à ce sujet d'intéressantes statistiques dans la communication de M. André.*); nous en rechercherons plus loin les causes. Celles-ci ne nous permettent pas d'accepter sans réserve pronostic optimiste de M. André, qu'en Europe et particulièrement en France, ce n'est plus à présent qu'une question d'années pour que la situation devienne comparable celle des Etats-Unis. Quoi qu'il en soit, les statistiques du 1er janvier 1909 montrent que les Etats-Unis disposaient à eux seuls, à cette date, de 6 833 366 postes, tandis que l'Europe entière n'en possédait que 431 815, et la France 197 200. Ce développement extraordinaire de la téléphonie aux Etats-Unis s'est produit en partie grâce à l'adoption de la batterie centrale, qui supprime l'éparpillement de l'énergie électrique de l'ancien système et les difficultés (qu'il ne faut pas exagérer d'ailleurs) d'entretien des piles. Il est dû aussi, en plus grande partie, croyons-nous, à l'adoption du système des conversations taxées en remplacement de l'ancien système forfaitaire, dont seuls les gros consommateurs tirent profit au détriment des petits. La taxe par conversation, seule équitable, est du reste envisagée dans le programme de réforme de l'Administration française.

Depuis 1906, cette administration est entrée en effet dans la voie du progrès et a pris toutes les dispositions pour hâter autant que possible la transformation en batterie centrale, tant désirée par le public parisien. Si le désastre de Gutenberg n'avait pas eu lieu, cette transformation serait aujourd'hui chose faite. On aurait donc mauvaise grâce à ne pas accorder le délai moral et matériel nécessaire à la réparation des dommages occasionnés par cet incendie. Dès que la batterie centrale sera généralisée, il n'y aura plus rien qui s'opposera aux méthodes d'exploitation usitées en Amérique.

M. André cite le résultat d'une intéressante enquête faite par un auteur impartial, M. Hesketh, directeur des Postes, des Télégraphes et des Téléphones d'un des Etats de l'Australie. Cet ingénieur attribue l'avance des Américains en matière téléphonique à l'esprit plus progressiste du public, plus prompt à se servir de nouveaux moyens de communication et des perfectionnements, et aussi au développement considérable des bureaux privés annexes. Tout le secret de la popularité et de l'extension du téléphone en Amérique réside, dit-il, dans les facilités procurées par le développement des bureaux privés annexes à batterie centrale et par l'application des tarifs à conversations taxées et à paiement préalable.

Tout en prônant aussi la batterie centrale, M. Hesketh estime qu'il est indispensable de développer l'instruction téléphonique du public.

C'est par ces procédés qu'on pourra peut-être arriver en Europe à une densité de 20 postes téléphoniques pour 100 habitants, beaucoup dépassée aux Etats-Unis dans certaines villes et presque atteinte, en Suède, par Stockholm (15,5 %).

Quant au système des commutateurs automatiques, si imprudemment prôné, comme une panacée merveilleuse, par quelques personnes qui reprochent à l'Administration française de ne pas l'avoir déjà adopté partout, M. Hesketh dit qu'il est plus que douteux qu'il doive remplacer les autres méthodes et notamment le système à batterie centrale, déjà largement automatique. " Le perfectionnement probable sera de placer plus de systèmes automatiques entre les mains de l'opératrice et de maintenir le poste de l'abonné dans son état actuel de simplicité"... Nous ne connaissons jusqu'à présent aucun système automatique qui se prête à l'adoption des bureaux privés annexes, des lignes partagées, des tarifs à conversations taxées et à paiement préalable. Ce sont, on l'avouera, de graves défauts, au point de vue commercial.

Tel est aussi l'avis de M. André, qui recommande la plus grande prudence dans l'adoption de l'autocommutateur, innovation qui, bien qu'il date déjà d'un quart de siècle, semble rester à l'état d'expérience, car il est rare d'en trouver deux du même type dans les installations existantes. D'ailleurs, le calcul démontre que sa complication mécanique entraîne des frais d'entretien et de réparation au moins équivalents à l'économie de personnel qu'il réalise.

L'appareil ne se prête pas bien, dit-il, à certains services importants d'un grand réseau taxé par conversation (emploi des lignes partagées, communications interurbaines, bureaux privés annexes). On ne peut guère envisager de succès possible que pour les réseaux de province à bureau central unique avec abonnement forfaitaire.

Aussi, l'autocommutateur s'est-il peu répandu jusqu'ici, malgré les affirmations contraires; aux Etats-Unis, les abonnés qui l'emploient ne représentent pas 1 % du total des abonnés. Et récemment encore, la « Columbus Automatic Telephone Co » qui exploitait, depuis 1903, un autocommutateur de 900 abonnés, a été mise en faillite. En Europe, l'administration autrichienne, qui comptait mettre en service, il y a six mois, quatre bureaux centraux automatiques, n'a pas encore pu réaliser ce projet.

Une des questions les plus intéressantes, d'après ce qui précède, est celle des bureaux privés annexes; la popularité des grands réseaux américains est justement due à l'installation privée de 20, 100 et jusqu'à 1 000 postes, réservés aux communications intérieures d'un grand magasin, d'une usine, d'une banque, ou d'un grand hôtel. Les principes essentiels de ce système, c'est l'automatisme des signaux lumineux d'appel et de fin de conservation, et la fourniture du courant par le bureau central.

M. André décrit, avec quelques détails, cette intéressante application de la batterie centrale aux bureaux privés annexes, et les standards automatiques correspondants; nous devons malheureusement renvoyer à sa conférence pour ces détails comme pour ceux des grands multiples du Gutenberg.

Il envisage également quelques autres problèmes téléphoniques intéressants, tels que les étalons de transmission de la voix, les tarifs des bureaux, l'éducation des téléphonistes et inspecteurs. A propos des téléphonistes françaises, auxquelles on a reproché à l'étranger un certain manque de discipline (*On peut citer par exemple à l'heure actuelle un grand nombre d'ingénieurs de Télégraphes qui se sont fait par leur mérite de hautes situations dans l'industrie. L'un d'eux a même été récemment porté par le libre vote de ses confrères industriels à la présidence dit Syndicat des usines d'électricité. Combien mesquines et tendancieuses paraissent à côté de cela les attaques brutales qu'on a dirigées contre eux collectivement, sans pouvoir ou oser d'ailleurs citer aucun nom!*),

M. André montre qu'elles ont l'esprit prompt, du courage, et surtout énormément de souplesse et de la bonne volonté, et d'excellentes qualités professionnelles. Elles n'auront rien à craindre des comparaisons avec les autres pays lorsqu'elles seront soumises aux mêmes conditions générales que dans ces pays. Leur recrutement mixte par le concours et la large place faite aux ingénieurs sortis du rang, offrent toutes les garanties voulues d'aptitudes théoriques et pratiques; celles-ci sont complétées par une éducation technique très complète à l'Ecole supérieure d'Electricité, puis à l'Ecole supérieure des Postes et Télégraphes. Il est même plutôt à craindre qu'en vertu de leurs connaissances variées et de leurs qualités fort appréciées dans l'industrie, les ingénieurs des Télégraphes aient une tendance à quitter les services de l'Etat pour l'industrie.

Comment expliquer, dès lors, qu'avec des éléments aussi bons, comme ingénieurs, comme praticiens et comme opératrices, l'Administration française soit arrivée jusqu'ici à de si médiocres résultats? Tout simplement, croyons-nous, aux erreurs administratives, soit anciennes soit permanentes, qui proviennent en partie de notre organisation bureaucratique et budgétaire, et en partie de notre caractère national.

Tout d'abord, les Téléphones sont en France un monopole d'Etat et présentent par conséquent les défauts de tous les monopoles, c'est-à-dire en particulier une gestion peu industrielle, le mauvais rendement et la stagnation qui résultent fatalement de l'absence de concurrence et de l'impuissance des réclameurs contre une Administration d'Etat.

(Notre thèse est ici contraire à la tendance étatiste qui se fait jour actuellement en France. C'est ainsi qu'on oppose volontiers aux grandes Compagnies de chemins de fer françaises les Chemins de fer d'Etat prussien que certains de nos compatriotes supposent mieux dirigés; il n'y a qu'un malheur, c'est que, de l'avis même d'un économiste allemand éminent, M. Kauffmann, qui a patiemment étudié la gestion des chemins de fer français, nos Compagnies privées ont, en restant dans des conditions comparables, réalisé des coefficients d'exploitation meilleurs et des résultats sensiblement supérieurs à ceux des chemins de fer prussiens. Encore faut-il tenir compte qu'en Allemagne la discipline toute militaire du personnel des chemins de fer offre des facilités qu'on ne rencontre pas en France; l'avenir permettra de s'en rendre compte. De même, on constate actuellement en Italie que le passage des Téléphones des mains d'une Compagnie privée à celles de l'Etat, loin de produire les progrès qu'on en attendait, n'a jusqu'ici provoqué qu'une forte augmentation du nombre des employés supérieurs et des dépenses d'exploitation.)

Quand une société privée, a dit un député, quand un industriel organise un service, comme il sait qu'il aura à payer de fortes indemnités si un accident se produit chez lui et s'il cause un préjudice à ses clients, il emploie tous ses soins à réaliser une installation parfaite. Mais quand c'est l'Etat qui prend en mains une exploitation, le ministre dont elle relève sait bien que, lorsque l'accident arrivera, il ne sera plus au pouvoir. Par conséquent, il laisse aller un peu les choses, se souciant modérément de ce qui peut arriver dans la suite.

En outre, la gestion de ce monopole a été à tort confiée jusqu'ici à des hommes politiques.

C'est ce qu'a déclaré un député socialiste de grande valeur, et qui étudie depuis plusieurs années l'Administration des Télégraphes et Téléphones, quand, aux applaudissements de la Chambre, il s'est exprimé comme il suit: "Je déclare que vous n'aurez de bon régime postal télégraphique et téléphonique que lorsque, à la tête de ce régime, vous n'aurez pas un homme politique" (Applaudissements)

J'entends dire par là qu'on devrait mettre à la tête d'une industrie d'Etat un homme à l'esprit industriel (C'est cela, — Très bien, sur divers bancs); un homme à l'esprit industriel et commerçant qui, à l'abri des fluctuations politiques (Applaudissements), ne prenant part à aucun conseil de cabinet, n'étant pas appelé, sous prétexte qu'il est chargé de présider à l'administration des Postes, des Télégraphes et des Téléphones, n'étant pas, par cela même, appelé à décider sur les affaires gouvernementales de ce pays, soit libre en un mot de travailler tranquillement, paisiblement et durablement à la gestion de la haute industrie qui lui est confiée. » (Très bien! Très bien! sur divers bancs.)

Le même député a réclamé également la conversation taxée, qu'une Administration privée aurait depuis longtemps été amenée à introduire.

Il faudrait ajouter les « bureaux privés annexes », d'après ce que nous avons signalé plus haut.

Il faut avouer aussi que notre caractère national, trop conservatif, nuit en général à la rapidité de modifications. Une Administration d'Etat, même si elle est disposée aux nouveautés, croit remplir un devoir vis-à-vis de la communauté en sacrifiant le moins possible le matériel et les installations existantes; c'est un des motifs qui ont retardé l'adoption de la batterie centrale en France. Si on constate aux Etats-Unis des progrès extrêmement rapides et un développement prodigieux de la téléphonie, c'est précisément parce que, d'une part, les Téléphones sont entre les mains de Sociétés industrielles, et, d'autre part, parce que le caractère américain, aventureux et peu économe, n'a jamais reculé devant de grandes dépenses et des remaniements incessants et très onéreux des installations faites à peine quelques années auparavant. C'est ainsi, par exemple, que la « New-York Telephone Co » n'a pas hésité, en 1898, lorsque New-York et Paris avaient chacun 25 000 abonnés, à mettre au rancart la totalité de son matériel téléphonique, pour le remplacer par du matériel entièrement neuf, prévu pour un développement immédiat de 80 000 abonnés, chiffre qui, à cette époque, était considéré comme fantastique.

Croit-on qu'une Administration française aurait pu exécuter une pareille révolution et engager de pareilles dépenses et que le Parlement l'aurait suivie? Les administrateurs

non techniciens, qui (il ne faut pas l'oublier) sont les maîtres dans tout organisme bureaucratique, auraient-ils même suivi les techniciens si ceux-ci leur avaient fait une pareille proposition ? L'expérience a maintes fois démontré le contraire.

D'ailleurs, pendant de longues années, les techniciens ont été mal vus dans l'administration des Postes et Télégraphes; on peut se rappeler qu'il y a une vingtaine d'années, tandis qu'il aurait fallu renforcer la spécialisation technique et pour cela favoriser les techniciens, l'autonomie du corps des ingénieurs des Télégraphes avait été supprimée et ce personnel avait été dispersé et mis sous les ordres des directeurs régionaux des postes, simples bureaucrates. Une pareille faute administrative se paie et il faut longtemps la réparer. Même dans ces dernières années, la situation faite aux ingénieurs des Postes et Télégraphes était tout à fait hors de proportion avec les services très importants qu'ils avaient à diriger. C'est même un des motifs pour lesquels la réalisation pratique de la télégraphie sans fil par le Ministère des postes et télégraphes a été si longtemps retardée; dans cette circonstance encore, on a pu voir envoyer en province, dans un service ordinaire, un ingénieur de valeur qui s'était spécialisé dans les études de télégraphie sans fil, et il a fallu beaucoup plus tard reconstituer ce service, supprimé si malencontreusement.

Il ne suffit donc pas de mettre à la tête de l'Administration des Télégraphes un homme à l'esprit industriel, il faut en outre lui permettre de donner à ses services techniques les développements, l'autonomie et l'influence nécessaires.

L'autonomie des services reconnue depuis longtemps désirable, mais toujours retardée par des changements de ministères ou d'autres difficultés du même genre, vient seulement d'être réalisée par M. le ministre des Travaux publics, des Postes et des Télégraphes, qu'on doit féliciter de son heureuse décision. Il a nommé à la tête du service des Téléphones, après l'avoir enfin séparé des Télégraphes, un ingénieur en chef réputé pour sa compétence et pour sa vive intelligence (qui s'est exercée dans des branches très variées). Celui-ci trouvera là sans doute une occasion rare de donner toute la mesure de sa valeur en organisant sur de nouvelles bases tout le service téléphonique. Il faut espérer qu'en particulier il saura réaliser les conditions essentielles de toute bonne gestion industrielle, à savoir la spécialisation de ses ingénieurs, l'élasticité de son budget, le contact permanent de son service avec des conseils éclairés, industriels et commerciaux.

Jusqu'ici, et par une erreur administrative que ne commettrait aucune entreprise privée, on n'a pas su spécialiser les ingénieurs dans la téléphonie; au hasard de l'avancement, on les faisait passer d'un service télégraphique ordinaire à l'exploitation téléphonique, à la construction du matériel, à la télégraphie sous-marine, à la télégraphie sans fil, aux travaux de laboratoires, etc.

C'était une véritable gageure dont il existe bien d'autres exemples en France. Il est temps de réagir contre cette pratique nuisible et de spécialiser dans la téléphonie, dès leur sortie de l'Ecole supérieure des Postes et Télégraphes, quelques jeunes ingénieurs intelligents, en leur faisant faire des stages et des missions aux Etats-Unis, et d'accorder ensuite plus d'initiative et de responsabilité à ces éléments jeunes, comme cela se fait dans d'autres corps d'ingénieurs. Le rôle des chefs doit être surtout un rôle de contrôle et les jeunes sont mieux capables d'initiative que les vieux.

Mais l'autonomie technique ne saurait suffire pour obtenir les résultats attendus, si l'on n'y joint l'autonomie budgétaire. Il ne faut pas se dissimuler, en effet, que la grande, la véritable cause de notre mauvaise situation actuelle, c'est le manque d'indépendance du budget des télégraphes et des téléphones; de là provient la grande infériorité de nos monopoles d'Etat par rapport aux grandes Compagnies étrangères. Si l'« American Telegraph and Téléphone C^o » gère aujourd'hui le réseau le plus formidable du monde entier (3 215 245 postes d'abonnés et 1 150 000 postes de compagnies affiliées, alors que l'Europe entière n'en comprend que 2 431 815), ce n'est pas, croyons-nous, à cause de la valeur particulière de ses ingénieurs (nous avons eu tendance à nous exagérer naguère la prétendue supériorité des ingénieurs américains), c'est par suite de l'autonomie financière de cette vaste entreprise. Seule, cette indépendance financière peut donner la possibilité de créer des capitaux de réserve et d'employer des excédents de recettes à des améliorations; seule, elle peut permettre les longs desseins et les grandes décisions, comme celles qu'a prises la New-York Telephone Co, citée plus haut.

Rien de semblable n'est possible pour une administration qui est obligée de demander, au jour le jour, des crédits au Parlement, toujours à court d'argent, et de verser au budget général toutes ses recettes, sur lesquelles le ministre des Finances compte, et qu'il ne permet donc pas de diminuer temporairement par des abaissements, ni même des changements d'assiette des taxes. Encore faut-il noter que les crédits accordés après de longs délais, de longues discussions, arrivent souvent trop tard et que des retards dans les travaux risquent de les faire annuler en fin d'exercice budgétaire, comme on l'a vu en ces dernières années; et tout est alors à recommencer, projets, propositions et discussions.

On a découvert récemment en France, vingt-cinq ans après le reste de l'Europe, que, pour avoir de bons ports de commerce, il fallait leur donner une autonomie et une direction par comité exécutif spécial. Le nouveau ministre des Travaux publics, qui vient de déposer un projet dans ce sens, tiendra sans doute à honneur de rester fidèle à ses convictions et de les appliquer à l'Administration des Téléphones.

Quand on veut avoir de bons Téléphones, il faut d'abord leur donner de bonnes finances, et pour cela, il n'y a pas d'autre moyen durable et efficace que l'autonomie budgétaire. Avec celle-ci, le monopole pourra se constituer sous une forme à peu près industrielle, à défaut des Compagnies privées qui auraient pu le faire depuis de longues années.

Ingénieurs et administrateurs pourront alors avoir l'esprit industriel, actuellement incompatible avec l'organisation administrative française des Télégraphes et Téléphones.

Il conviendrait sans doute aussi, pour rendre effectives les responsabilités, de ne pas les éparpiller dans des commissions anonymes et pratiquement irresponsables, dont il y a abus dans les Télégraphes et Téléphones. En matière administrative, la responsabilité personnelle assure, de la part de tous, une plus grande attention, un service plus efficace et rend seule possible les sanctions utiles en cas de fautes ou d'erreurs commises.

Quant à l'esprit commercial, on ne saurait reprocher à des ingénieurs de ne pas toujours l'avoir, parce que cela n'est pas leur métier; il est rare qu'on puisse trouver réunies dans une même personne des aptitudes aussi différentes, par exemple, que la science et le commerce. Le tort est seulement de vouloir transformer en commerçants des ingénieurs qui n'en ont pas la vocation. Il conviendrait donc de faire appel aux conseils de spécialistes en matière commerciale; de même que certaines Compagnies de chemins de fer (par exemple la compagnie P.-L.-M.) ont obtenu des résultats remarquables pour l'exploitation de certaines marchandises en créant depuis quelques années un service d'agents commerciaux, de même l'Administration des Téléphones pourrait utilement avoir quelques agents commerciaux, formés au besoin dans les Compagnies téléphoniques américaines. En outre, ces Administrations pourraient recueillir d'utiles avis en consultant périodiquement certaines personnalités.

Le député déjà cité plus haut a signalé en particulier l'intérêt qu'il y aurait à faire appel à la collaboration des abonnés et du personnel inférieur. De même que le consommateur est qualifié pour indiquer si le service est bien ou mal fait, dit-il, le personnel est également qualifié pour donner sur le fonctionnement des rouages de la machine administrative les plus précieux renseignements.

Qu'on me permette d'ajouter : les grands commerçants ou les grands industriels peuvent donner également d'utiles renseignements sur les méthodes commerciales appropriées.

La meilleure manière de satisfaire à ces desiderata serait, semble-t-il, de créer auprès de l'Administration téléphonique un « Comité technique des Téléphones » analogue au Comité d'électricité et au Comité technique des chemins de fer du ministère des Travaux publics, et formé de même par la réunion de représentants des services de l'administration, de l'industrie et du commerce, des associations d'abonnés et d'employés, etc. Un pareil Comité constituerait un véritable Conseil de perfectionnement, en même temps qu'il pourrait donner l'appui de son autorité à toutes les réformes et à toutes les propositions budgétaires de l'Administration et de ses ingénieurs.

CONCLUSIONS

Des notes qui précèdent, écrites sans aucune prétention, on peut conclure, croyons-nous, que les erreurs qui ont retardé le progrès téléphonique en France ne sont pas le fait des techniciens, mais des errements administratifs, et de la mauvaise gestion routinière d'un monopole.

On trouvera donc la solution dans une organisation industrielle et commerciale bien comprise, où chacun sera à sa place, (l'ingénieur dans la technique et le commerçant dans la gestion commerciale); avant tout, dans l'autonomie des services et dans une autonomie budgétaire aussi développée que le permettront nos institutions; et enfin dans la constitution d'un Comité de perfectionnement permettant à toutes les compétences de faire entendre leurs voix, d'établir un programme rationnel et d'en faire poursuivre l'exécution.

MARC LABROSSE,
Ingénieur électricien

CHAMBRE DES DÉPUTÉS — Session extraordinaire de 1908. —

Dans ce récit c'est l'occasion de présenter des membres du gouvernement Georges Clemenceau :

- **Louis Barthou**, Ministre républicain modéré des Travaux publics, des Postes et Télégraphes du 14 mars 1906 au 24 juillet 1909. Prédécesseur Georges Trouillot.

- **Fernand Rabier** exerce des mandats de conseiller municipal, maire, conseiller général, président du conseil général, député et sénateur. Il rentre au Palais-Bourbon à la suite des élections partielles de 1888. À la Chambre des députés, ce proche d'Émile Combes, joue un rôle important : secrétaire de 1889 à 1891 et vice-président de 1906 à 1908 puis en 1914.

- **Julien Simyan**, Notable bourguignon, maire, conseiller général, député radical-socialiste, c'est une homme politique.... Il est appelé par Georges Clemenceau en octobre 1906 pour occuper dans son gouvernement le poste de *sous-secrétaire d'État aux Postes et Télégraphes*, auprès du ministre des Travaux publics et des Postes et Télégraphes Louis Barthou. Il détient ce portefeuille ministériel de second plan durant près de trois ans. En 1908 il rend part à la discussion des interpellations relatives à l'incendie de l'hôtel des téléphones à Paris. D'anonyme parlementaire qu'il était, plutôt classé dans la gauche de son parti, il est projeté au premier rang de l'actualité lors des grèves générales des postiers qui paralysent les PTT durant le premier semestre de l'année 1909.

- **Georges Berry** est avocat au barreau de Paris et s'occupe parallèlement des questions d'assistance sociale, puis est Conseiller municipal de Paris de 1884 à 1894, il siège sur les bancs des conservateurs. Il est député de la Seine de 1893 à 1915, siégeant à droite et se présentant comme un ancien monarchiste rallié à la République. Il s'intéresse tout particulièrement aux questions sociales. Orateur parfois virulent, il est sanctionné en 1900 par une censure. Il est inscrit au groupe parlementaire des Républicains nationalistes.

- **Maurice Barrés**, écrivain, député et journaliste parisien, demande à interpeller le Ministre des Travaux publics sur la situation faite aux abonnés du téléphone par l'incendie

du bureau de la rue Gutenberg.

7 novembre extrait du Journal Officiel, deuxième séance du 6 novembre 1908.

Présidence de la chambre des députés **Fernand Rabier**.

DISCUSSION DE PLUSIEURS INTERPELLATIONS RELATIVES A L'INCENDIE DE L'HÔTEL GUTENBERG de Mr Georges Berry

La séance est ouverte à trois heures.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion des interpellations:

1° de M. **Georges Berry**, sur l'incendie de l'hôtel Gutenberg et ses conséquences;

2° de M. **Maurice-Binder**, sur les mesures prises et à prendre pour assurer la reprise, dans le plus bref délai possible, des communications téléphoniques;

3° de M. **Maurice Barrès**, sur la situation faite aux abonnés du téléphone par suite de l'incendie du bureau de Gutenberg.

La parole est à M. Georges Berry pour développer son interpellation.

M. Georges Berry. Messieurs, je vous demande toute votre bienveillance, car j'ai à développer une interpellation qui touche à beaucoup de questions techniques et pour laquelle il m'est absolument nécessaire d'obtenir un silence relatif. (Parlez!)

Le 20 septembre dernier, l'Hôtel Gutenberg, c'est-à-dire le bureau central des lignes téléphoniques, qui contenait 20000 services d'abonnés, devint en quelques heures la proie des flammes. Cet incendie eut pour conséquence de bouleverser tous les établissements industriels et commerciaux de Paris. En effet, à ce bureau central étaient rattachés les abonnés du centre de Paris, c'est-à-dire ceux qui font le plus d'affaires dans Paris, et dans la banlieue et en province. Beaucoup de ces commerçants et industriels ont perdu de ce fait une partie de leur clientèle, qui, n'étant plus rattachée à eux par le téléphone, est allée aux concurrents dont la ligne téléphonique était intacte.

D'un autre côté, cet incendie a eu pour autre conséquence de détruire un hôtel qui nous avait coûté très cher et dont l'installation avait entraîné une dépense de plusieurs millions. Nous sommes donc en présence d'une perte considérable pour le trésor de l'Etat. Aussi je crois que dans ces conditions il est nécessaire d'étudier les causes de cet incendie, non seulement afin de mettre en présence de cette catastrophe les responsabilités, mais encore et surtout pour prévenir dans l'avenir de pareils accidents et pour parer aux éventualités néfastes qui pourraient se présenter. (Très bien! très bien). Vous savez tous, messieurs, comment s'est produit l'incendie.

M. Pelisse. Il y a eu le feu. (Bruit.)

M. Georges Berry. Mon cher collègue, votre interruption est très intéressante (On rit), et je vous remercie de l'avoir produite, mais je vous prie de vouloir bien ménager vos effets. (Nouveaux rires.) Comment le feu s'est-il déclaré? L'incendie a pris dans les sous-sols de l'hôtel Gutenberg, et, en quelques minutes, montant par les cheminées qui contenaient et qui conduisaient les câbles, il s'est répandu dans les quatre étages. A l'hôtel Gutenberg il y avait, en effet, quatre étages où étaient superposés le service téléphonique.

C'est donc dans les sous-sols qu'il faut chercher la cause du sinistre. On a institué une commission ministérielle qui cherche depuis bientôt deux mois les causes de l'incendie.

Elle ne les a pas encore trouvées, et j'ai bien peur qu'elle ne les trouve jamais! Cependant il y a trois hypothèses que l'on peut envisager: ou bien le feu est venu de l'extérieur, conduit par des lignes auxiliaires, dans les sous-sols de l'hôtel Gutenberg; ou bien c'est par un court-circuit qui se serait produit, soit dans les services, soit dans le répartiteur, que l'incendie a été allumé; ou enfin, par suite de l'installation de la batterie centrale qui fournissait une tension beaucoup plus considérable qu'auparavant, les fils électriques ont pu être surchauffés par cette tension et mettre le feu au répartiteur établi dans les sous-sols.

Voilà les trois hypothèses que j'envisage.

M. Lebrun. Il y en a d'autres.

M. Georges Berry. Vous les indiquerez si vous les connaissez, mon cher collègue; quant à moi, je ne les aperçois pas. J'ai eu l'honneur — et j'en remercie M. le sous-secrétaire d'Etat des postes d'être accompagné par M. le directeur général des téléphones, dans ma visite de l'hôtel Gutenberg; je me suis fait autant que j'ai pu une opinion que je vous apporte ici en conscience, et j'affirme que je n'ai pas trouvé d'autre hypothèse que les trois que je viens d'indiquer; si M. Lebrun en a découvert une de plus, il nous fera le plaisir de nous l'indiquer; je vous demande la permission, messieurs, de ne passer en revue que celles que je viens d'envisager. Et je dis que dans mes trois hypothèses la faute de l'administration a été une faute lourde. Et d'abord, si l'incendie a été allumé par un courant venant de l'extérieur, il suffisait pour éviter le sinistre de placer, comme on l'a fait partout à l'étranger, chez l'abonné et à l'entrée du bureau central, un appareil de protection qui aurait arrêté l'incendie au moment où il aurait pénétré dans le sous-sol. Or, cet appareil, qui existe, dans toutes ou presque toutes les villes de l'étranger, était inconnu à l'hôtel Gutenberg. D'un autre côté, si l'incendie a été provoqué par un court circuit, se produisant soit dans les services des étages, soit dans le répartiteur, ce court circuit aurait été coupé si l'administration avait aux étages et dans les sous-sols, près du répartiteur, installé des fusibles coupe-circuits. Là encore, je suis obligé de reconnaître que l'administration, quoique cela soit habituel partout, et surtout en Amérique, a dédaigné les fusibles, ces appareils qui entrent en fusion dès qu'un court circuit se produit, et il s'en manifeste à chaque instant dans les bureaux, de ces courts-circuits, puisque le simple rapprochement de deux fils électriques détermine immédiatement un courant violent qui s'écarte de sa voie et qui met le feu soit dans les multiples, soit dans le répartiteur. L'administration a donc omis, là encore, une précaution absolument nécessaire, et je ne comprends pas que les constructeurs qui ont édifié l'hôtel Gutenberg, et qui ne pouvaient ignorer les mesures prises à l'étranger, n'aient pas compris leur devoir.

J'ajoute qu'au lieu de paraffiner les fils électriques, si on les avait entourés de coton ignifuge, l'incendie que nous avons eut n'eût probablement pas davantage été allumé. (Très bien! très bien!) Je vous disais enfin, messieurs, que, comme troisième hypothèse, l'incendie avait pu être causée par la faiblesse de nos fils électriques. Je m'explique: On avait adopté à Gutenberg, il y a quelque temps, la batterie centrale, innovation qui nous vient d'Amérique. Cette batterie détermine, au lieu d'un courant continu, un courant alternatif. Or, il est facile, pour quiconque s'est occupé d'électricité, de comprendre que le courant alternatif a une tension d'électricité beaucoup plus forte que le courant continu, car la batterie centrale donne une tension très supérieure à celle qu'on avait autrefois. Récemment, j'examinais les tableaux placés aux Sablons, qui nous représentent un peu l'ancienne organisation de Gutenberg, le courant alternatif y donnait une tension de 80 volts, tandis qu'auparavant, avec le courant continu, la tension n'était que de 30 volts, soit une différence de 50 volts.

Les fils qui supportaient cette tension de 30 volts ont-ils pu supporter une tension de 80 volts? C'est la question. Plusieurs ingénieurs que j'ai rencontrés à Gutenberg ou, aux Sablons m'ont dit «non»; d'autres ont dit «oui». Quoi qu'il en soit, il est certain, qu'en Amérique, dès qu'on s'est servi de la batterie centrale, on a changé les fils, le remplaçant par d'autres plus forts. On ne l'a pas fait à Gutenberg — évidemment par raison d'économies. ! Car il faut bien reconnaître que la question d'économie est le principal coupable dans toute cette affaire. Le ministre n'a pas osé demander à la commission du budget les crédits nécessaires pour changer les fils, comme il n'a pas réclamé l'argent que nécessitait l'achat de meubles neufs et en conséquence on se contente de réparer les vieux qui sont presque hors d'usage. Dans de telles conditions on aboutit fatalement à des incendies comme celui que nous avons à déplorer aujourd'hui. Mais, quelle que soit la cause de ce sinistre, il est certain que les précautions indispensables pour l'empêcher ont été oubliées. Donc l'incendie éclate. Une fois allumé, était-il possible de l'enrayer avant qu'il ait pris les proportions que vous connaissez? Nous allons le voir. Le feu se déclare dans les sous-sols semble que si dans ces sous-sols s'étaient tenus des surveillants, des techniciens, près à toute alerte, on serait arrivé facilement à arrêter le feu. Le croiriez-vous, messieurs, dans ces sous-sols que j'ai visités et que tous ceux qui les ont connus devraient avoir condamnés, il n'y avait aucun employé de six heures à neuf heures, moment auquel arrivait un veilleur de nuit, qui n'avait, bien aucune connaissance en matière d'électricité. Or, le feu s'est précisément déclaré à six heures et demie ! Il avait beau jeu ! Il n'y avait là personne pour entraver sa marche, et si, par un hasard heureux, Il ne s'était pas trouvé de l'incendie de Gutenberg, les employés de la maison Aboilard qui travaillaient au quatrième étage, il est probable que la plupart des employés, peu nombreux, il est vrai, étaient là, eussent été brûlés sans qu'il été possible de leur porter secours.

Le feu, dis-je, avait commencé vers six heures et demie; à sept heures les employés de la maison Aboilard, qui avaient terminé leur travail, descendent dans les sous-sols afin de prendre leurs outils et changer de vêtements. Aussitôt une fumée intense les prend à la gorge. Ils sentent, malgré tout, et essayent d'éteindre le commencement d'incendie.

N'ayant pas réussi, ils remontent en courant, avertissent le surveillant général qui immédiatement ordonne la sortie des employés. Grâce à cette coïncidence, nos téléphonistes présents à Gutenberg ont été sauvés d'une mort certaine. Donc, si une surveillance permanente et exercée par des techniciens avait été établie dans les sous-sols, l'incendie eût été certainement évité. (Applaudissements sur divers bancs.)

M. Lasies. S'il y avait eu seulement des pompiers !

M. Georges Berry. Je ne reproche pas à l'administration l'absence des pompiers, parce que le poste des pompiers est très près de Gutenberg. C'est pourquoi, arrivés de bonne heure, ils auraient certainement circonscrit l'incendie qui probablement eût épargné les étages; mais ici encore on se trouve en présence d'une nouvelle marque d'incurie sans excuse. Il existe, en effet, dans les sous-sols des cheminées conduisant aux étages supérieurs et contenant, comme je l'ai dit, des câbles renfermant les fils électriques. Or ces cheminées ne sont pourvues d'aucun obturateur, ce qui fait qu'au début de l'incendie, elles ont provoqué un véritable appel de flammes et ont servi d'aliment puissant au feu. Et non seulement ces cheminées n'étaient pas obturées, mais elles n'étaient séparées des salles qu'elles traversaient que par une sorte de cloison en bois qui n'a pu opposer aucune résistance aux flammes, activées par le courant d'air et qui, en quelques instants ont envahi les salles de service.

On peut donc dire que la négligence de ceux qui ont installé l'hôtel Gutenberg avec de pareils vices de construction est la cause non seulement de l'incendie, mais des ravages désastreux que le sinistre a occasionnés. J'ajoute que nous n'avons pas eu à déployer d'accidents de personnes et je viens de vous dire à quel heureux hasard nous le devons; mais il y avait encore là — il faut bien le dire — des négligences coupables, car si l'incendie avait éclaté un autre jour que le dimanche, il eût probablement provoqué de nombreux accidents de personnes, l'administration n'ayant pris non plus aucune précaution en vue de sauvegarder l'existence des personnes.

Si un particulier, si une société privée avait réclamé l'autorisation d'ouvrir au public un établissement comme celui de Gutenberg, offrant aussi peu de garanties, jamais les inspecteurs de l'administration ne l'auraient accordée. (Applaudissements sur divers bancs.)

Quand un théâtre ouvre ses portes, la direction doit faire placer des lampes à huile pour le cas où l'électricité s'éteindrait; à Gutenberg, il n'y avait aucune lampe à huile (Très bien! très bien!)

Dans les établissements publics, il y a des escaliers de dégagement; à Gutenberg, il n'y avait aucun escalier de dégagement, chose plus grave: au premier et au quatrième étage de l'hôtel Gutenberg, les portes de sortie n'étaient capables de donner aucun accès qu'à une seule personne à la fois; de sorte que si les deux cents employés avaient voulu fuir, ils auraient été obligés d'attendre les uns derrière les autres avant de s'échapper, non seulement ces portes étaient exigües, mais alors que la préfecture de police exige q portes de sortie des établissements publics s'ouvrent à l'extérieur, certaines portes de l'hôtel Gutenberg s'ouvraient à l'intérieur. Vous voyez les dangers auquel à Gutenb étaient exposés les employés et quelles catastrophes nous pourrions aujourd'hui avoir à déplorer sans les circonstances heureuses sous ce rapport où s'est produit l'incendie. (Très bien, très bien au centre M à droite.)

J'ai donc le droit de dire que l'administration n'a jamais songé à établir les protections nécessaires à la garantie de l'immeuble et à la sauvegarde des employés. (Très bien ! très bien! à l'extrême gauche.)

L'administration, qui est représentée ici par M. le ministre des travaux publics et par M. le sous-secrétaire d'Etat nous dira que ce n'est pas nous qui avons construit l'immeuble¹, ce n'est pas nous qui l'avons reçu, par conséquent le reproche passe par-dessus nos têtes. C'est vrai, mais alors je vais serrer de plus près la question. Le lendemain de la catastrophe, un de nos collègues, rapporteur du budget des postes, télégraphes et téléphones, qui avait par conséquent une situation quasi officielle, déclarait qu'ayant reçu dans son cabinet des techniciens, des spécialistes en téléphonie, il avait été effrayé de ce qu'ils étaient venus lui rapporter. Ils lui avaient énuméré toutes les causes d'incendie possibles auxquelles on devrait parer si l'on ne voulait pas s'attendre à une catastrophe prochaine.

Ce rapporteur, qui était M. Noulens.

M. Noulens. Je n'étais plus rapporteur. J'avais été rapporteur un an auparavant. Je ne nie pas, d'ailleurs, ce que j'ai écrit. M. Georges Berry. C'est comme rapporteur que vous avez demandé à l'administration des détails, des explications.

M. Noulens. C'est exact.

M. Georges Berry. et vous avez dit dans votre article qu'on vous avait répondu d'une façon évasive.

M. Noulens. Oui.

M. Georges Berry. Voici vos propres paroles. Je tiens à les mettre sous les yeux de la Chambre.

M. Noulens. C'est tout à fait exact. Je suis prêt à les confirmer.

M. Georges Berry. Voici ce que dit M. Noulens :

« Les spécialistes qui s'occupent de la question téléphonique sans parti pris et avec le seul désir de défendre les intérêts du public avaient signalé les dangers d'incendie auxquels sont exposés les bureaux centraux. L'observation m'avait été présentée à moi-même avec une telle force, à l'occasion des rapports dont j'ai été chargé par la commission des postes, télégraphes et téléphones de la Chambre, que j'avais cru devoir demander aux bureaux de la rue de Grenelle quelles étaient les mesures prises par l'administration pour diminuer les risques d'incendie et pour remédier aux interruptions de service qui, le cas échéant, pourraient résulter d'un tel événement. »

M. Noulens. C'est exact.

M. Georges Berry. C'est le fond de la question. Il y a des responsabilités antérieures, soit; je ne les cherche pas; mais s'il est vrai qu'un rapporteur chargé spécialement de l'examen du budget des téléphones ait dit au gouvernement: Il y a eu péril, et voilà ce qu'il faut faire pour l'empêcher, et si vous n'avez pas suivi ces indications, si vous ne les avez même pas examinées, discutées, si vous avez passé outre, il me semble que là se trouve la vraie responsabilité. (Applaudissements au centre et à droite.) Il importe donc qu'il y ait entre M. Noulens et M. le sous-secrétaire d'Etat une explication qui mette les choses au point. Après avoir lu cet article, je me suis reporté au volumineux rapport établi par M. Noulens sur la question des postes, télégraphes et téléphones, et j'ai cherché, en vain, les déclarations qui avaient été consignées dans son article. Cela ne prouve rien, mais enfin j'aurais aimé voir qu'un rapporteur qui s'intéressait de cette façon à ces questions eût au moins, dans son rapport, indiqué à la Chambre, qui en aurait fait son profit, les critiques des spécialistes et les mesures qu'ils indiquaient afin de parer aux dangers d'incendie.

M. Noulens. Vous avez l'air, mon cher collègue, de m'interpeller. (Sourires.) Laissez-moi m'expliquer.

M. Georges Berry. Très volontiers.

M. Noulens. Au sein de la commission du budget un de nos collègues ayant posé la question de savoir si les bureaux centraux téléphoniques ne couraient pas des dangers spéciaux d'incendie, j'ai dû, pour me conformer aux indications de la commission poser des questions à l'administration des postes et des télégraphes.

La réponse qui me fut faite tout d'abord était évasive; on me déclarait que l'administration avait pris ses précautions et s'était entendue avec la préfecture de police pour pouvoir inonder d'eau les bureaux et étouffer le cas échéant les flammes à l'aide de seaux de sable. Ce n'était évidemment pas le sens des questions que nous avions posées; nous voulions savoir si, au point de vue technique, l'administration avait pris des mesures semblables à celles dont l'étranger nous a donné l'exemple.

L'administration, ainsi mise en demeure, m'adressa une seconde réponse qui finissait ainsi: « D'autre partie mode d'exploitation du réseau téléphonique de Paris par le système de la batterie centrale va avoir pour conséquence d'augmenter le voltage des courants circulant sur les lignes. Afin de prévenir les dangers pouvant résulter d'une augmentation brusque du débit sur les lignes par suite de l'établissement accidentel d'un court-circuit, l'administration compte procéder à l'installation de disjoncteurs spéciaux en nombre suffisant.

Or il est de notoriété qu'un an après cette déclaration, les disjoncteurs n'ont pas encore été installés.

M. Simyan, sous-secrétaire d'Etat des postes et des télégraphes vous demande pardon; tous ces disjoncteurs ont été établis.

M. Castillard. Ils n'ont servi à rien.

M. le Sous-secrétaire d'Etat. Cela n'a pas de rapport.

M. Noulens. Les disjoncteurs ont été établis à une date toute récente, depuis l'incendie ?

M. le Sous-secrétaire d'Etat. Longtemps avant.

M. Noulens. Puisque vous vous placez à un point de vue technique, je m'empresse d'ajouter que les disjoncteurs que vous avez adoptés sont condamnés par tous les services téléphoniques d'Europe et d'Amérique. Sur toutes les lignes étrangères, en Amérique notamment, on ne tolérerait pas qu'on installât une ligne téléphonique comme on le fait en France, sans placer des protecteurs à l'arrivée chez l'abonné et à l'entrée au bureau central. Ce qui différencie les protecteurs des disjoncteurs, c'est que les protecteurs interrompent le courant automatiquement, tandis que les disjoncteurs ont besoin d'un personnel qui les fasse fonctionner; or, la catastrophe qui vient de se produire chez nous prouve surabondamment que le personnel n'est pas toujours présent quand il le faudrait. (Applaudissements sur plusieurs bancs à l'extrême gauche et à gauche.)

M. Georges Berry. D'ailleurs, il faut bien l'avouer, si les précautions les plus élémentaires n'ont pas été prises pour empêcher l'incendie du bureau Gutenberg, on n'a pas eu davantage le souci des intérêts des abonnés; on les a parqués au nombre de 20000 dans un seul bureau central; ce qui fait que le jour de l'incendie 20000 abonnés se trouvent sans téléphone.

De plus, alors qu'on a installé à l'étranger des multiples de secours ou de rechange, en cas d'accident, chez nous, on s'est bien gardé de s'occuper à ce point de satisfaire aux droits de la clientèle. (Très bien! très bien!).

M. Simyan, à qui j'en parlais, me disait: Oui, mais ces multiples de secours sur lesquels on pourrait installer l'abonné, lorsqu'il y aura un incendie, ne serviraient pas en temps normal et seraient vite détériorés. Je ne sais pas ce que vaut la réponse; cependant il me semble qu'il n'y aurait qu'à les entretenir, et à les faire surveiller par des électriciens pour les tenir en état. Dans tous les cas, il y a en Amérique et en Angleterre des multiples de secours qui ont pour rôle de servir l'abonné lorsque celui-ci est privé de son téléphone, comme aujourd'hui, par un accident. Je ne les ai trouvés dans aucun de vos bureaux, d'où vient que vos constructeurs et que vous-mêmes vous n'avez pas pensé à ces multiples de secours ? (Très bien! très bien! à droite.)

Il y a mieux. Ce ne sont pas seulement les 20000 abonnés de Gutenberg qui ont été privés de l'usage du téléphone, ce sont aussi ceux d'autres bureaux, car au lieu de relier directement les différents bureaux téléphoniques entre eux, l'administration n'a trouvé rien de mieux que de mettre en communication ces bureaux par des lignes souterraines qui passent par Gutenberg.

Il en est résulté qu'un grand nombre d'abonnés, en dehors de ceux qui sont rattachés à Gutenberg, ont été, pendant plusieurs semaines, privés de communications. Il était cependant bien simple, bien élémentaire, de réunir ces bureaux par des lignes directes afin d'éviter cette situation.

J'ai donc le droit de me plaindre au nom des abonnés et de demander que vous vous occupiez un peu de leurs intérêts. (Applaudissements sur divers bancs à droite et au centre.)

Je sais bien, monsieur le sous-secrétaire d'Etat, que vous présidez à une régie, que vous êtes industriel pour le compte du pays; et. c'est évidemment regrettable car, vous le voyez, ce ne sont pas les clients qui en sont satisfaits. Plus je réfléchis, et plus je constate, en effet, que les régies d'Etat n'ont aucun souci de satisfaire leur clientèle.

La raison en est bien simple; l'Etat est encore chez nous une personne très respectable, à laquelle on n'ose faire aucune observation, devant laquelle on s'incline. Le client, l'abonné, a un droit celui de payer, et un devoir, celui de se taire. Voilà ce que sont les régies d'Etat et des communes.

(Applaudissements au centre et à droite. Exclamations à l'extrême gauche.)

Oh ! je ne doute pas, messieurs, que tant que nous n'aurons pas le collectivisme, nos régies ne vaudront pas grand'chose. (Rires et applaudissements.)

M. Paul Constans. A l'heure actuelle, l'Etat ne sert pas les intérêts généraux.

M. Georges Berry. D'ailleurs, quelles sont les responsabilités de ceux qui installent des services comme ceux de l'hôtel Gutenberg ? Il n'en ont aucune; ils n'ont ni responsabilité morale, ni responsabilité pécuniaire.

Quand une société privée, quand un industriel organise un service, comme il sait qu'il aura à payer de fortes indemnités si un accident se produit chez lui et s'il cause un préjudice à ses clients, il emploie tous ses soins à réaliser une installation parfaite.

Mais quand c'est l'Etat qui prend en mains une exploitation, le ministre dont elle relève sait bien que, lorsque l'accident arrivera, il ne sera plus au pouvoir. Par conséquent, il laisse un peu aller les choses, se souciant modérément de ce qui peut advenir dans la suite. Oh! je ne dis pas cela pour M. Barthou, qui est précisément le contraire de l'homme

que je dépeins en ce moment.

Dans ces conditions, messieurs, vous me permettrez bien de dire, sans vouloir traiter ici la question des régies d'Etat ou de commune que tout cela confirme un peu mes convictions sur l'impossibilité d'obtenir de bons résultats avec elles. (Très bien! très bien! sur divers bancs au centre et à droite.)

Mais il ne s'agit pas, aujourd'hui, de revenir à un système d'exploitation différent de celui qui existe. L'Etat a les téléphones, il ne peut pas ne pas les garder. Mais alors je lui demande de prendre des précautions pour que l'incendie du 20 septembre, qui a détruit l'hôtel de Gutenberg, ne soit pas susceptible d'éclater ailleurs, et, surtout, ne se reproduise pas avec les risques de dangers qui, une autre fois, seraient peut-être plus terribles encore. Je me tourne donc vers les membres du Gouvernement et je leur « Comment se fait-il que vos prédécesseurs — car ce n'est pas de vous qu'il s'agit — aient laissé installer d'une façon aussi défectueuse le service des téléphones à Gutenberg ? Comment se fait-il qu'il n'y ait pas eu de surveillance plus active, plus sérieuse, pour nous éviter une pareille catastrophe ? Je demande, en outre, au Gouvernement si ce que M. Noulens affirmait est vrai; et, comme je ne puis pas douter de la parole de notre collègue, je demande comment il se fait qu'après avoir reçu la note du rapporteur du budget des téléphones il n'ait pas, d'accord avec lui, étudié les mesures indispensables au bon fonctionnement de nos bureaux centraux et à leur sécurité et réclamé avec son appui de la commission du budget les crédits nécessaires pour parer aux inconvénients et aux déficiences qu'il avait signalés. (Applaudissements au centre et à droite.)

M. Noulens. Depuis quatre ans nous demandons à l'administration de prendre de mesures techniques. Et nous avons renouvelé ces demandes après chaque incendie, notamment après celui de la rue Desrenaudes.

M. Georges Berry. Je me suis permis, mon cher collègue, de citer votre nom, parce que vous étiez le rapporteur du budget des téléphones, et que vous aviez réclamé des protections indispensables.

Je compte, enfin, messieurs, et ce sera mon dernier mot, que cette catastrophe servira de leçon à ceux qui ont la charge de défendre et les intérêts des contribuables et ceux du Trésor; j'espère qu'ils sauront mettre cette leçon à profit, en sorte que nous n'ayons pas à déplorer, dans l'avenir, non seulement des accidents matériels.: comme aujourd'hui, mais encore des accidents de personnes. Nous avons des employés dont l'existence nous est confiée; nous en sommes tous responsables et les pouvoirs publics, et la Chambre; c'est pour cela que j'ai pris la parole, non seulement en vue de réclamer des comptes au Gouvernement, mais aussi pour l'engager à être plus vigilant dans l'avenir. (Vifs -- applaudissements sur divers bancs à droite et au centre.)

M. le président. La parole est à M. Maurice Barrés.

M. Maurice Barrés. Messieurs, qui donc supporte les conséquences des fautes que vient de vous exposer si clairement Georges Berry ? Le public et les abonnés, les abonnés de Paris et de la banlieue.

Ici, j'ouvre une parenthèse. Quand les abonnés de la banlieue se plaignent à l'administration, celle-ci leur répond froidement: Vous êtes vraiment bien difficiles! Votre communication n'est coupée qu'avec une seule ville. Oui, mais cette seule ville, c'est Paris. Il est de toute évidence que bon nombre de commerçants et d'industriels ne se sont installés dans la banlieue que parce que le téléphone leur permet de surveiller leurs intérêts à Paris. et j'ai sous la main un grand nombre de lettres. Des commerçants, des industriels des abonnés de la Seine établissent les dommages qu'ils ont subis. Ils m'ont écrit parce que je représente l'arrondissement où le sinistre s'est produit. Mais quel est celui de nos collègues qui n'a pas entendu de pareilles plaintes ? Elles sont parvenues avec une singulière force jusqu'à M. le sous-secrétaire d'Etat.

Je ne veux pas croire qu'elles ne l'aient pas touché. Il est toujours pénible de faire le mal et quand nous l'avons causé, nous n'avons plus que le désir de le réparer. Des-dommages ont été infligés aux abonnés. M. le sous-secrétaire d'Etat se préoccupe-t-il de les réparer ? Je ne le crois pas.

M. le sous-secrétaire d'Etat, si on en juge par ses communications, que nous avons vues en abondance dans les journaux, se repose, comme elle dit, avec sécurité sur le règlement. (Sourires.)

M. le sous-secrétaire d'Etat veut s'en tenir à prendre en considération ceux des abonnés qui ont été privés complètement de leur service pendant une durée de quinze jours. A ceux-là il veut bien accorder une remise sur le montant de leur abonnement, proportionnelle au temps pendant lequel ils auront été privés de leur service.

Faut-il féliciter M. le sous-secrétaire d'Etat ne serait ce que ne pouvant pas rendre un service, il veuille bien rendre l'argent ? (Sourires.) Faut-il l'admirer s'il n'exige pas le paiement d'une marchandise qu'il ne peut pas livrer ? Ce serait vraiment lui faire un affront que de lui apporter ici de tels compliments. Qui nous permette de lui dire qu'on peut demeurer dans le droit strict et dans le même moment se trouver en pleine injustice.

(Très bien! très bien! sur divers bancs au centre et à droite.)

L'administration, en refusant toute indemnité est-elle dans le droit strict ? c' est un point que je réserve. La question sera examinée à fond devant les tribunaux. Des hommes compétents, ingénieurs, architectes, avocats, établiront la responsabilité juridique de l'administration, par le fait de mauvaises constructions, de matières combustibles et inflammables accumulées dans les sous-sols, et du manque absolu de surveillance en un hôtel qu'il fallait continuellement observer avec le plus grand souci du danger. (Très bien! très bien! à droite.)

Mais si je ne traite pas ici la question de fond, qui sera, comme nous venons de dire, examinée devant les tribunaux, je m'adresse à une assemblée politique et lui demande si elle ne constate pas l'excitation d'un grand nombre de contribuable les plus intéressants, je veux dire de contribuables qui apportent leur part imminente à l'impôt et si elle ne veut pas prendre en considération cette excitation pour tâcher de l'apaiser.

En même temps que je m'adresse à votre équité, à votre esprit d'apaisement, monsieur le sous-secrétaire d'Etat, je fais appel à la sagesse politique des partisans des monopoles d'Etat. L'Etat, quand il est exploitant, quand il remplit l'office d'un industriel peut-il se dérober aux obligations d'un industriel devant ses clients ?

J'ai été très frappé, au cours d'une réunion dans Paris, d'entendre un de nos collègues, partisan des monopoles d'Etat, admettre pourtant cette responsabilité de l'Etat industriel. C'est une question de savoir sur l'exploitation par l'Etat est favorable aux consommateurs, au public. Mais ce n'est pas le problème que je discute. Je souligne seulement combien il est intéressant d'entendre de ce côté-ci (l'extrême gauche) M. Willm — pour le citer par son nom — penser avec nous que, dans l'instant où l'Etat est industriel, assume des responsabilités vis à vis de ces clients. (Très bien très bien! sur divers bancs.)

Je divise donc mon observation, qui doit être très courte et au bout de laquelle je suis arrivé, en deux parties: je m'adresse à M. le sous-secrétaire d'Etat en le considérant comme industriel et je lui dis: Monsieur le sous-secrétaire d'Etat, ne voulez-vous pas vous conduire honnêtement en face de ces clients auxquels vous avez causé un tort ?

Et je m'adresse, d'autre part, à M. le sous-secrétaire d'Etat comme membre du Gouvernement et je lui de ne jugez-vous pas politique, monsieur le sous-secrétaire d'Etat, de porter l'apaisement dans une catégorie nombreuse et des plus intéressantes de vos contribuables ? (Applaudissements sur divers bancs au centre et à droite.)

M. le président. La parole est à M. le sous-secrétaire d'Etat.

M. Simyan, sous-secrétaire d'Etat des Postes et des télégraphes. Messieurs, je n'ai que bien peu de choses à ajouter à l'émouvant tableau que viennent de faire les orateurs qui m'ont précédé à cette tribune, de l'incendie de Gutenberg. La catastrophe qui s'est abattue sur nous le 20 septembre est de celles qui jettent l'épouvante dans tout le pays et dont les conséquences désastreuses se font sentir jusqu'à l'étranger.

Personne n'a ressenti plus profondément que celui qui parle devant vous la douleur que tous les Parisiens et tous les Français ont éprouvée à l'annonce d'un semblable désastre. Mais, pour accablante qu'elle fut, elle ne devait point nous empêcher, en même temps que de rechercher les causes et de faire notre profit de la terrible leçon, de nous mettre à l'oeuvre pour rendre au pays, dans le plus bref délai possible, l'outillage perdu.

Messieurs, avant d'aborder l'examen de ce que nous avons fait, j'ai le devoir de féliciter hautement, au nom du Gouvernement, tous ceux, employés des postes, pompiers et ouvriers de nos services techniques de leur dévouement au cours du terrible incendie, et du sang-froid qu'ils ont montré et qui a permis de sauver le personnel. Heureusement, nous n'avons-point d'accident de personnes à déplorer et que nous avons pu également éviter l'incendie de l'hôtel voisin des postes.

Le devoir rempli, j'arrive à l'exposé des faits. A la date du 20 août dernier, un premier groupe de 500 abonnés était mis en service au bureau de Gutenberg sur le nouveau multiple de batterie centrale du 4^e étage. Successivement 4,500 autres y étaient rattachés, cela sans aucun à-coup, sans aucun de ces flottements momentanés qui avaient accompagné le transfert des abonnés à Passy-Sablon et avec une précision qui, j'ose le dire, fait le plus grand éloge de l'administration. Tout permettait d'envisager à bref délai non seulement l'achèvement des grands travaux de transformation du bureau de Gutenberg, mais aussi la réalisation prochaine de la transformation du réseau tout entier. Voilà que, le 20 septembre, à huit heures du soir éclatait dans le répartiteur général du sous-sol, gagnait successivement les deuxième, troisième et quatrième étage, épargnant le rez-de-chaussée et le premier étage. Malgré les efforts héroïques, rien n'était épargné ni du grand meuble nouveau mis en service, ni des meubles anciens: 60,000 fils étaient enfermés dans des câbles inondés étaient devenus inutilisables, 18,000 abonnés de Paris étaient sans communication, toutes les lignes interurbaines étaient coupées; supprimés et également une partie des communications télégraphiques et l'on pouvait penser enfin que l'oeuvre même de transformation du réseau de Paris, cette oeuvre à laquelle nous avions travaillé si fiévreusement depuis deux ans, était irrémédiablement anéantie.

Tels sont les faits réduits à leur énoncé.

Mais il suffit de cet énoncé pour comprendre que la catastrophe de Gutenberg a été plus qu'un malheur parisien, pour faire aussi toucher du doigt les difficultés d'apparence véritablement insurmontable devant lesquelles nous nous trouvions placés.

Avant de dire comment nous avons pu résoudre ces difficultés, des questions se posent : Quelle cause a pu déterminer l'incendie ? N'y avait-il donc aucun moyen, soit de l'empêcher, soit d'en limiter les effets ?

Voici d'abord comment l'incendie a été découvert.

Le 20 septembre, vers sept heures et demie du soir, trois ouvriers de la maison Aboilard qui travaillaient aux multiples du quatrième étage, ayant terminé leur journée, descendirent. L'un d'entre eux, qui avait laissé ses vêtements dans le sous-sol, où se trouve le répartiteur général, descendit dans ce sous-sol et aperçut de la fumée au septième rayon du répartiteur. Il s'approcha et constata qu'il y avait un peu de feu. Il prit alors un sac de sable qui se trouvait là, le jeta et croyant avoir éteint les flammes, il s'habilla; mais, au moment de s'en aller, il eut la pensée de soulever les fils paraffinés étendus sur le répartiteur.

Immédiatement une flamme intense se produisit sur une longueur d'environ 1 mètre. L'ouvrier s'effraya, il courut pour chercher ses camarades qui l'attendaient dans un café des environs. Dans son affolement, il oublie d'avertir en passant le concierge, revient avec ses camarades, retourne au répartiteur, et constate que le feu brûle sur une longueur de trois à quatre mètres; il essaye tout d'abord avec ses camarades de jeter du sable; puis, il saisit une lance d'incendie qui se trouvait tout près et jette de l'eau; mais voyant qu'il

n'était pas possible d'arrêter l'incendie, il remonte, avertit le concierge. On va chercher les pompiers qui arrivent aussitôt.

Vous savez le reste; on ne put se rendre maître du feu, qui gagna très rapidement le deuxième et le troisième et enfin, un peu plus tard, le quatrième étage; ce dernier, qui avait pu être préservé jusque vers onze heures du soir, prenait feu à son tour à ce moment, et bientôt le nouveau multiple de cet étage était presque entièrement détruit.

Telles sont les circonstances de l'incendie.

Tout à l'heure, l'honorable M. Berry disait que les causes pouvaient être de deux sortes: qu'elles pouvaient être dues, soit à des courants extérieurs, soit à des courants intérieurs. La commission qu'au lendemain même de l'incendie M. le ministre des travaux publics, des postes et des télégraphes a constituée, et qui, vous le savez, est composée d'hommes les plus compétents en matière d'électricité, déterminera, je l'espère, les causes de cet incendie. En tout cas, ce que nous croyons pouvoir affirmer à l'heure actuelle, d'après les renseignements de nos services techniques, c'est que l'incendie ne provient pas d'un mélange entre nos fils et un fil de lumière chez un abonné.

Si des courants extérieurs s'étaient produits, nous aurions eu des incidents dans un des multiples, ou un poste d'abonné brûlé. Or, à aucun moment de la journée — quoi qu'on en ait dit — nous n'avons eu d'incendie dans les multiples, et aucun poste d'abonné n'a été brûlé. La cause de l'incendie ne peut donc être un courant extérieur ni un courant qui se serait fait sentir dans les paraffinés, puisque l'incendie a éclaté à la tête des lignes, dans le répartiteur.

M. Berry nous a dit: Si l'incendie n'est pas dû à une cause extérieure, il est certainement dû à une cause inférieure; il a éclaté probablement parce que vous n'avez pas installé des coupe-circuits à l'entrée de vos répartiteurs.

Je dois expliquer à la Chambre la question des coupe-circuits, en dépit de son caractère technique. Des coupe-circuits, nous en avons partout, nous en avons à l'intérieur pour protéger nos appareils, nous en avons dans toute la circonscription de Gutenberg, à l'entrée de tous les postes d'abonnés.

Il n'y en avait pas, il est vrai, et on nous l'a reproché, à l'entrée, du répartiteur; mais il s'agit de savoir si ces coupe-circuits à l'entrée du répartiteur sont tout à fait indispensables.

Ils existent dans certains pays notamment aux Etats-Unis, en Belgique et en Suisse; nous en avons aussi en France.

M. Georges Berry. Pas à Gutenberg. M. le sous-secrétaire d'Etat. Il en existe à Grenoble.

M. Plissonnier. Où le feu a pris.

M. le sous-secrétaire d'Etat. où, malheureusement, nous avons eu un incendie. Nous en avons à Lille, bien que j'aie lu dans un journal qu'il n'en existait nulle part. Il appartient à la commission, je le répète, de déterminer, s'il est possible, la cause exacte du sinistre, mais d'ores et déjà et en examinant simplement les circonstances connues de l'incendie, des résultats de l'enquête faite par le service, qui est presque une certitude, que l'origine du désastre ne doit pas être cherchée dans les courants extérieurs ou dans les courants des installations. Par suite, l'absence de coupe-circuits sur les répartiteurs n'a été pour rien dans l'incendie; il en est de même des installations de la batterie centrale.

Cette absence de coupe-circuits sur les répartiteurs est un des gros griefs faits à l'administration. Tout d'abord, il y a lieu de remarquer qu'il en existait sur toutes les lignes de Gutenberg placés, non au répartiteur, mais chez les abonnés. Or, une installation de cet ordre est un protecteur complet dans le cas d'un réseau souterrain, ce qui est le cas de Paris; nous disons souterrain, car, s'il s'agissait d'un réseau aéro-souterrain, il n'en serait plus de même; c'est ce qui explique qu'à l'étranger, où la presque totalité des réseaux est aéro-souterraine, les répartiteurs sont munis de coupe-circuits. Il est bon d'ajouter qu'en France, il en est de même. Au surplus, un exemple typique du degré de sécurité qu'il faut accorder à la protection par coupe-circuits nous est fourni par le récent incendie de Grenoble, incendie nettement causé, celui-là, par un contact de fils avec une ligne d'énergie, bien que le répartiteur y fût muni de coupe-circuits et d'installations ignifugées dans tous les réseaux aériens ou aéro-souterrains. Je puis vous affirmer, dans tous les cas, que nous nous efforcerons de profiter de la leçon qui nous a été donnée. Mais lorsqu'on parle de coupe-circuits et de fils ignifugés, il faut se rendre compte d'une situation particulière. Les coupe-circuits pour être de bons protecteurs doivent être sensibles fondre à une faible élévation de température. Alors on risque d'interrompre complètement l'exploitation. Nous en avons d'ailleurs un témoignage certain. Les abonnés du Havre et de Rouen réclament la suppression des coupe-circuits parce qu'ils gênent considérablement l'exploitation, à tous moments ils fondent et les lignes sont coupées. Certains abonnés de Paris même sont allés jusqu'à faire enlever les coupe-circuits qui se trouvent à l'entrée de leur appartement.

M. Lasies. On risque sa vie à être abonné au téléphone.

M. le sous-secrétaire d'Etat. On a de même fait valoir que les conducteurs des installations intérieures étaient de section insuffisante pour supporter les courants qui y passent; il suffit, pour y répondre, de donner des chiffres: les paraffinés peuvent supporter 60 ampères sans échauffement anormal, les conducteurs intérieurs au multiple, 10 ampères, alors que le courant maximum qui passe quoi qu'il arrive dans nos installations, ne dépasse pas 4 ampères. Quant aux grosses canalisations, il résulte des considérations qui avaient servi à les calculer que leur section était quatre-vingt fois supérieure à leur limite de sécurité.

On a enfin reproché à l'administration d'ignorer l'emploi des fils ignifugés. Dès leur apparition, elle y a eu recours; c'est ainsi que le répartiteur de Passy-Sablons est monté avec ces fils; il est certain qu'ils n'auraient pas empêché l'incendie. Nous n'en voulons pour preuve que ce qui s'est passé à Grenoble, à Anvers et à Bruxelles.

J'arrive à la question des responsabilités. Quelles sont les responsabilités encourues?

Il n'est pas douteux qu'il y a eu un défaut de surveillance à un moment donné. M. Berry vous a signalé avec raison qu'il s'est produit à Gutenberg une absence de surveillance momentanée entre six heures et neuf heures du soir, absence momentanée de surveillance imputable à la mauvaise transmission d'ordres et à leur inexécution. A cet égard, une enquête est commencée; les intéressés seront traduits en conseil de discipline et vous pouvez être sûrs, messieurs, que des sanctions seront prises, s'il est reconnu qu'il y a eu faute.

Voici dans quelles conditions s'est produit le défaut de surveillance; il y a un an, je m'étais aperçu que, pendant la nuit, la surveillance des bureaux téléphoniques de Paris n'était pas assurée. J'ai déposé un projet de loi pour organiser cette surveillance; j'y comprenais des mécaniciens, qui devaient continuer, pendant la nuit, le service assuré par leurs collègues pendant le jour. N'ayant pas pu encore obtenir le vote de ce projet de loi, j'ai essayé — bien avant l'incendie naturellement — d'affecter à cette surveillance de nuit des hommes de service que j'ai recrutés un peu partout et qui constituaient, par conséquent, un corps de garde insuffisant, mais enfin j'utilisais les hommes que j'avais à ma disposition.

Dans tous les bureaux, ce service de nuit a été fait; seulement, à Gutenberg, par suite, je le répète, de circonstances tout à fait fortuites, il s'est trouvé que le dimanche — le dimanche seulement, et malheureusement notre accident s'est produit le dimanche — le service de surveillance de la journée était arrêté à six heures au lieu d'être arrêté à neuf heures. On a donné des ordres pour que la permanence fut assurée, mais ils ont été mal compris, et le mécanicien qui faisait le service de surveillance pendant la journée est parti à six heures, alors que l'homme de service qui devait le relever n'est venu qu'à neuf heures.

C'est malheureusement dans cet intervalle que s'est produit l'accident. (Mouvements divers.)

Tout à l'heure, M. Berry a parlé d'une question sur laquelle je dois insister: celle des cheminées. Il est parfaitement exact que, dans notre bureau central téléphonique de Gutenberg, les câbles passent par les cheminées pour arriver aux différents étages. Nulle part, dans aucun pays, on ne s'était aperçu du rôle néfaste que pouvaient avoir, en cas d'accident, ces cheminées. La commission que j'avais constitué au mois de juillet dernier à la suite d'un commencement d'incendie à l'hôtel Gutenberg — l'honorable M. Chautard, que je vois à son banc, en faisait partie — a rédigé des desiderata parmi lesquels un certain nombre a été immédiatement réalisé. Cette commission, qui comprenait des pompiers, ne s'est point aperçue du rôle que pouvaient jouer les cheminées en cas d'incendie et ne nous a fait aucune observation.

J'ajoute que, dans les autres pays, on ne s'en était pas préoccupé non plus et que c'est seulement depuis l'incendie de Gutenberg qu'en Belgique et en Suisse notamment on a pris soin d'obturer ces cheminées d'appel.

Ceci dit, j'arrive au point le plus intéressant, c'est-à-dire à l'examen des mesures prises en vue de faire face aux conséquences de l'incendie.

Messieurs, on a critiqué beaucoup, dans les derniers temps, l'administration et le sous-secrétaire d'Etat; après avoir dès le début rendu justice à nos efforts, une partie du public a paru croire que notre activité s'était ralentie. J'avoue que je ne puis pas m'étonner outre mesure de ces plaintes. Au premier moment, on s'est bien rendu compte, en effet, du gros travail auquel s'est livré notre personnel. Ce travail était très apparent; nous construisions un immeuble provisoire, nous rattachions un grand nombre de lignes aux bureaux de la périphérie, les journaux donnaient chaque jour l'état de nos travaux; en somme, on constatait une activité considérable et on nous faisait crédit. Mais au bout de quelques jours, notre travail n'a plus été aussi apparent; il se fait derrière les murs, chez nos constructeurs, dans les égouts, sur les lignes souterraines. et tout cela ne se voit pas. Aussi le public est-il parti à croire que nous faisons un moindre effort.

Il n'en est rien, messieurs; notre travail est plus actif que jamais, et je suis heureux de l'occasion qui m'est offerte de rassurer le Parlement et le public en lui indiquant ce que nous avons fait pour rétablir les services, où nous en sommes de nos travaux et ce que nous comptons faire dans l'avenir.

Messieurs, comme je vous le disais en commençant, quelle que fut notre tristesse à la vue d'un pareil désastre, notre première pensée a été de nous mettre immédiatement à l'oeuvre de reconstitution qui s'imposait.

Certes, la situation était difficile. Nous avions un total de 18,000 lignes d'abonnés détruites, deux multiples brûlés un troisième que nous avions abandonné, il est vrai, mais qui devait pourtant nous servir pour l'extension provisoire de la circonscription en attendant le bureau des Archives, nous étions là avec un immeuble entièrement détruit, inutilisable ou à peu près, et il fallait, coûte que coûte, dans le plus bref délai, élaborer un programme, lancer des commandes, construire un immeuble provisoire capable de recevoir deux multiples de 10,000 abonnés, remettre nos lignes en état, réparer ou plutôt reconstituer en entier notre répartiteur, refaire nos câbles, nos fils télégraphiques, et j'ose dire, messieurs, que le service sera rétabli aussi rapidement qu'il est possible de le faire.

M. le comte de Lanjuinais. Dans combien de temps?

M. le sous-secrétaire d'Etat. Vous me demandez dans quel délai nous pensons rendre les communications téléphoniques? Je vais vous le dire, mais vous me permettrez bien d'indiquer d'abord ce que nous avons fait jusqu'ici. Le feu avait pris le 20 septembre, à sept heures du soir; le 21, à sept heures du matin, les décombres fumaient encore, et cependant ce même jour du 21 à sept heures du soir nous avons pu rétablir 4 lignes avec Londres et 2 avec Bruxelles. Le lendemain c'était avec Lyon, avec Berlin etc, que nous communiquions le surlendemain, 61 circuits étaient rattachés. En même temps que nous relevions notre service interurbain, nous rétablissions les services publics, toutes les lignes publiques et privées.

M. Maurice Spronck. Vous n'avez pas rétabli toutes les lignes des administrations publiques. Hier, j'ai essayé de téléphoner à l'hôtel de ville; on m'a dit que la communication

n'était pas rétablie.

M. le sous-secrétaire d'Etat. Il ya un très grand nombre de lignes communiquant avec l'hôtel de ville; on n'a pas encore rétabli la totalité de ces lignes, mais on a rétabli les plus importantes d'entre elles.

Nous rattachions aux bureaux centraux téléphoniques de la périphérie les grandes administrations, les journaux, les théâtres, les bureaux de postes de tout le centre de Paris, nous installions des cabines un peu partout. Nous avons rétabli 1,200 à 1,500 lignes téléphoniques, sans compter 2,000 lignes directes.

Ce n'était pas tout, évidemment, et les abonnés non rattachés se plaignaient. Pouvions-nous faire autre chose ? Pouvait on, peut-on nous demander plus que nous l'avon Messieurs s'il est parmi vous des collègues, et il en est, qui ont suivi de près des installations téléphoniques, qui connaissent la complexité de ces questions, qui sont les difficultés sans nombre, les lenteurs considérables qui s'attachent à la construction de multiples d'une aussi grande capacité, je suis bien certain qu'ils reconnaitront le grand effort que nous avons tenté et que nous comptons mener à bonne fin.

Nous ne cessons pas un seul instant de travailler. Après les lignes d'abonnés reliées aux bureaux centraux périphériques, nous avons installé des standards au rez-de-chaussée de Gutenberg, rapidement déblayé et réparé, des standards qui nous permettent de donner à 2 ou 3,000 abonnés une communication incomplète, il est vrai puisqu'elle ne permet que de demander la communication sans pouvoir la recevoir d'autres abonnés, mais tout de même ce service était fort appréciable et il a été fort apprécié. Et pendant que les moyens de fortune étaient mis en usage, pendant que nous efforcions de diminuer, dans certaine mesure, les conséquences des dégats nous établissions notre programme..

En deux jours il était prêt cette hâte, à l'heure actuelle je ne verrais rien à y changer s'il était à refaire. Ce programme a été réduit à sa plus bref expression en vue d'arriver, dans les délais, à donner les communications aux abonnés interrompus.

En quinze jours, le bâtiment destiné à recevoir les appareils nécessaires était construit. Les commandes de ces appareils étaient lancées dans la semaine de l'incendie.

L'administration avait obtenu des délais extrêmement courts, deux mois et demi avec la sanction d'amendes importantes en cas de retard. D'habitude, pour le même travail, il faut quinze mois.

Déjà, d'ailleurs, hier nous avons pu rattacher aux groupes de départ du nouveau meuble des 200, près de mille abonnés qui auront la communication sensiblement dans les mêmes conditions que ceux reliés au standard. Le reste va suivre a bref à bref délais.

Bien entendu les dispositions sont prévues sur ces multiples pour que l'installation de la batterie centrale puisse de, faire ultérieurement sans difficultés. Cette installation suivra de très près la mise en service. Et, toujours en même temps qu'on construisait des multiples, il fallait procéder aux travaux de réfection de lignes et à la réparation des câbles noyés et du répartiteur.

L'administration y a procédé avec son propre personnel et j'ai pu constater personnellement, ainsi que Mr. le ministre, combien ces opérations délicates nécessitant un travail continu de jour et de nuit, ont été menées activement par nos ouvriers auxquels je suis heureux de rendre un solennel hommage. Ces travaux seront terminés vers le 10 novembre au plus tard.

Et ce qui n'est pas à négliger, ces travaux qui auraient coûté, faits par des entrepreneurs 300,000 fr., ne coûteront guère que 50,000 fr.

Les mesures prises pour l'interurbain qu'on avait disséminé dans tous les bureaux de la périphérie ne pouvaient être considérées que comme provisoires. L'installation de ces bureaux ne se prête pas à une exploitation normale des circuits interurbains. Dès les premiers jours qui ont suivi l'incendie, l'administration a loué, rue du Louvre, de vastes locaux où on rétablit dès maintenant le service interurbain.

On avait également à se préoccuper de l'extension pour laquelle un multiple de secours devait être établi à Gutenberg. Cette installation de secours trouvera sa place dans l'immeuble de la rue du Louvre où on installe dès maintenant un multiple de 5,000 abonnés.

Les mesures ainsi réalisées permettront d'assurer un service dans des conditions excellentes mais ceci dans des locaux qui ne permettent pas de prolonger la situation au point de vue du personnel au delà de certaines limites. De plus, le fait que 2 multiples de 10,000 seront réunis dans un même immeuble donne lieu aux mêmes objections que celles faites aux anciennes installations.

Il faut donc se préoccuper de faire succéder à cette organisation une organisation rationnelle et ayant un caractère définitif.

L'immeuble de Gutenberg devra être édifié, mais pour un seul multiple de 10,000; un autre bureau devra être créé dans le voisinage pour recevoir le deuxième multiple de 10,000; enfin, il paraît essentiel de faire un bureau spécial pour l'interurbain placé provisoirement rue du Louvre, de telle sorte qu'en tout état de cause, l'interurbain échappe au sinistre.

Il est évident que le dédoublement prévu pour Gutenberg doit l'être aussi pour tous les bureaux figurant au projet de loi qui a été déposé le 12 mars 1908.

Sans méconnaître l'augmentation de dépenses qui en résultera, l'intérêt en jeu paraît nécessiter ce sacrifice. Au surplus, un moyen de limiter cette dépense dans une certaine mesure consisterait à ne plus fixer systématiquement à l'avance des circonscriptions, mais à plier, en quelque sorte, la forme des circonscriptions et, par suite, la capacité des meubles correspondants aux facilités d'acquisition des terrains rencontrés. 10 000 doit être considéré comme une limite maximum et 5,000 une capacité moyenne.

Il est bien entendu que les multiples à établir pour l'extension seront à batterie centrale, système qui nous a donné toute satisfaction malgré quelques tâtonnements de début éprouvés dans les mêmes conditions. Il va de soi que si, au cours de cette installation, une amélioration potable que (l'automatique) surgissait dans le matériel téléphonique, l'administration n'hésiterait pas à proposer, mais, en l'état actuel des choses elle ne peut que s'en tenir au système de batterie centrale qui est celui universellement en usage.

Je voudrais maintenant répondre quelques mots à l'interpellation de l'honorable M. Maurice Barrès. Il nous a demandé ce que nous comptons faire à l'égard des abonnés sinistrés et des abonnés non sinistrés.

Je n'ai pas besoin de dire, puisque M. Barrès l'a annoncé, que, pour les abonnés sinistrés, nous ne réclamerons nullement le prix de l'abonnement pour la période où ils auront été. privés de communications. Cela va de soi.

Quant à la proposition, formulée par l'honorable M. Maurice Barres, de ne faire payer par les abonnés des autres régions de Paris, qu'une partie de l'abonnement.

nous avons soumis la question à M. le ministre des finances; nous ne croyons pas, quant à nous, qu'il soit possible d'accorder une réduction, et voici pourquoi: Quand nous augmentons le nombre des abonnés dans le réseau téléphonique de Paris, nous n'imposons pas aux abonnés anciens, pas plus qu'aux nouveaux, une augmentation du prix de l'abonnement. Quand le prix de l'abonnement a été fixé pour le réseau de Paris, il n'y avait qu'un nombre d'abonnés extrêmement restreint, nombre qui s'est augmenté tous les jours, qui est arrivé à près de 60,000 à l'heure actuelle, qui augmente tous les ans de 1,000 à 5,000 unités. Nous ne demandons pas aux abonnés d'augmentation toutes les fois que nous leur donnons des communications nouvelles.

M. Laurent Bougère. Mais vous gagnez plus d'argent.

M. l'amiral Bienaimé. Quand les abonnés augmentent, vous devriez diminuer, au contraire, le prix de l'abonnement. C'est la loi du progrès!

M. Charles Benoist. Les journaux sont à cinq centimes maintenant; autrefois, on les vendait quatre sous.

M. Ferdinand Bougère. Oui, mais ils ne sont pas gérés par l'administration.

M. le sous-secrétaire d'Etat. Je répète que cela n'est pas la question.

Vous dites que nous aurions dû diminuer le prix de l'abonnement au fur et à mesure que le nombre des abonnés montait. Or, nous demandons précisément à la Chambre les crédits nécessaires pour nous permettre de diminuer le prix de l'abonnement et d'établir le taux de la conversation taxée.

Un-projet de loi a, en effet, été déposé sur le bureau de la Chambre, un rapporteur a été nommé. J'espère que ce projet viendra bientôt en discussion et nous permettra de réaliser ces deux réformes. Mais il nous est impossible, à l'heure actuelle, de diminuer le prix de l'abonnement, tant que nous n'aurons pas installé de nouveaux bureaux téléphoniques ou fait construire de nouveaux multiples. Si nous diminuions ce prix, nous aurions un tel afflux de demandes d'abonnements à Paris qu'il nous serait impossible d'y répondre et que nous ne pourrions pas relier les abonnés. (Exclamations à droite et au centre. Mouvements divers.)

Nous ne pouvons pas faire autrement. Je ne puis moins faire que de vous mettre en face de la situation. Nous ne disposons, à l'heure actuelle, que d'un certain nombre de bureaux téléphoniques à capacité limitée. Nous ne pouvons pas recevoir plus d'un nombre déterminé d'abonnements. Nous nous occupons de construire un immeuble rue des Archives pour faire face à l'augmentation progressive du nombre des abonnés, même sous le régime de l'abonnement forfaitaire à 400 fr. Nous ne pouvons pas faire davantage. On n'achète pas des multiples au Louvre ou au Bon Marché; il faut du temps pour les faire et pour les installer et il faut des crédits. Ces crédits, je vous les demande.

(Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.) , J'ai déposé, dès le mois de mars, un projet de loi; j'en demande la discussion depuis longtemps. Je désire le voir discuter par la Chambre, afin de disposer des crédits nécessaires et afin d'être autorisé à rechercher des terrains convenables. Il faut, en effet, trouver des terrains et construire des immeubles; croyez-vous que cela peut se réaliser en quelques jours ?

Si nous diminuions le taux de l'abonnement à ce moment, nous ne pourrions pas recevoir les abonnements. Il ne faut pas mettre la charrue avant les bœufs, il faut commencer par construire les immeubles, par établir les multiples: nous ferons alors la conversation taxée et nous réduirons le taux de l'abonnement. (Applaudissements à gauche.)

Messieurs, je reviens à la question de l'honorable M. Barrès. Notre collègue a dit : « Les tribunaux sont saisis, ils examineront si la responsabilité de l'Etat peut entrer en jeu. »

M. Gauthier (de Clagny). Il est très dur pour les abonnés de plaider contre l'Etat; un procès contre l'administration peut durer dix ans !

M. le sous-secrétaire d'Etat. Veuillez me permettre, monsieur Gauthier, de poursuivre ma démonstration et de répondre à l'honorable M. Barrès.

M. Gauthier (de Clagny). Je vous en prie.

M. le sous-secrétaire d'Etat. M. Barrès a cité l'exemple des pays étrangers; il a dit qu'ailleurs la responsabilité des compagnies existait. Veut-il me permettre de lui rappeler ce qui se passe en Amérique, où le téléphone est exploité par des compagnies privées ? D'abord le taux des abonnements et des communications interurbaines y est extrêmement plus élevé qu'en France. Savez-vous d'ailleurs ce que font les compagnies téléphoniques en Amérique pour éviter les responsabilités dont vous avez parlé, mon cher collègue ? Avant de signer un contrat avec un abonné, les compagnies américaines lui font prendre l'engagement formel de ne jamais réclamer en cas de non-transmission téléphonique. Voilà comment les compagnies privées esquivent les responsabilités !

M. Tournade. C'est comme en France pour les télégrammes !

M. le sous-secrétaire d'Etat. Vous me permettez, mon cher collègue, de ne pas faire plus que les compagnies privées, et d'attendre que les tribunaux aient statué. Je ne puis

donc, sur ce point, prendre aucun engagement; d'ailleurs, j'ai saisi de la question M. le ministre des finances: c'est lui qui a voix au chapitre et qui pourra prononcer.

M. Arthur Rozier. Nous n'avons qu'à nous rappeler ce qu'était le service téléphonique avec la compagnie.

M. le sous-secrétaire d'Etat. Au fond, toute la campagne, menée à ce sujet est évidemment dirigée contre le monopole de l'Etat en matière de téléphones et contre tous les autres monopoles de l'Etat. (Applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs à gauche. — Interruptions à droite.)

Je ne voudrais pas descendre de la tribune sans répondre un mot à des attaques dirigées contre des hommes qui ont fait et qui font tous les jours les efforts les plus méritoires pour rendre à Paris et à la France notre service téléphonique amélioré et reconstitué.

J'ai lu dans quelque vague brochure qu'on colporte aux alentours de la Chambre ou qu'on glisse dans le courrier de nos collègues, que nos ingénieurs des télégraphes et des téléphones se seraient montrés depuis longtemps inférieurs à leur tâche, qu'ils n'ont rien prévu, rien fait, et que c'est leur faute si le service est défectueux. Si l'admirable travail auquel vient de se livrer notre corps d'ingénieurs et nos équipes d'ouvriers pour rétablir le service en une période de temps que personne n'avait osé supposer aussi courte, ne venait pas donner un éclatant démenti à cette audacieuse affirmation, il me serait facile de montrer, par d'autres exemples, la valeur de notre personnel technique, ingénieurs et ouvriers. Car — je tiens à le dire hautement — je ne les sépare pas plus qu'ils ne se séparent eux-mêmes, les ouvriers connaissant la science de leurs chefs et ces derniers appréciant, comme ils le méritent, le dévouement et l'ardeur de leurs subordonnés.

(Très bien! très bien!)

Et pourquoi ne le dirais-je pas ? Pourquoi, puisqu'on l'attaque avec passion, ne le dirais-je pas à la Chambre et au pays qui ont le droit de savoir qu'ils sont bien servis ? pourquoi n'illustrerais-je pas d'au-moins un exemple précis l'affirmation que je viens d'émettre devant vous ?

Aussi bien, certains faits parlent d'eux-mêmes et démontrent jusqu'à l'évidence la science profonde et l'esprit pratique de nos services techniques. Dernièrement, dans le courant de l'été, nous avons eu, vous vous en souvenez, et peut-être n'est-il pas très habile à moi de vous le rappeler, nous avons eu dans la circonscription de Passy-Sablons une période d'exploitation assez tendue. était au moment de la première application au réseau de Paris de la batterie centrale. Les difficultés inséparables d'un premier essai se faisaient vivement sentir, les constructeurs faisaient leur début dans la batterie centrale, le matériel n'était pas très au point et le personnel, de son côté, encore inhabitué au nouvel appareil, ne donnait pas le rendement qu'on pouvait attendre de lui.

Les abonnés, eux aussi, il est bien permis de l'indiquer, faisaient également un apprentissage; aussi la période fut plutôt pénible.

Mais ce qui compliquait la situation, c'est que l'application de la batterie centrale avait bien été prévue, en 1906, pour les postes principaux, mais ne l'avait pas été pour les postes supplémentaires, et vous savez s'il en existe dans cette région de Paris où les grands immeubles pourvus de postes téléphoniques chez le concierge sont très nombreux. Y avait-il là un oubli des ingénieurs de l'administration, ou une erreur de leur part ?

Pas le moins du monde. Dans le projet soumis au Parlement, en 1906, je le répète, pour préciser, on avait prévu l'application de la batterie centrale aux postes supplémentaires comme aux postes principaux; mais la Chambre, dans un but d'économie, avait résolu d'ajourner cette dépense.

Notez que je suis loin de blâmer cette décision, on pouvait très bien croire à cette époque que cette transformation incomplète n'aurait pas les résultats qu'elle a eus. Il ne faut pas oublier, en effet, qu'à l'étranger, dans les pays à régime de batterie centrale, les abonnés supplémentaires sont desservis non pas par des concierges inexpérimentés mais par des téléphonistes instruites, imposées par l'administration. En tout cas, à Passy, le fait que les postes supplémentaires n'étaient pas reliés à la batterie centrale eut des conséquences désastreuses. Il était impossible de laisser se poursuivre un pareil état de choses et j'ai passé là quelques journées pénibles, en présence des plaintes justifiées des abonnés et de la presque impossibilité de transformer en quelques jours les postes supplémentaires si nombreux dans ce quartier. Je réunis les ingénieurs, je leur demandais de faire l'impossible, et, en deux jours, un dispositif était trouvé qui nous tira d'affaire. Les abonnés de Passy savent que, depuis, les difficultés ont presque entièrement disparu.

Et ce dispositif si simple, si pratique, si ingénieux avait encore le mérite, qui n'est point négligeable dans notre administration, toujours à court de crédits, d'être extrêmement bon marché, puisque, pour l'ensemble de tout le réseau de Paris, il ne nous coûtera pas plus de 100,000 francs. (Très bien! très bien!)

Messieurs, je m'en voudrais d'insister. Je vous ai dit ce que nous avons fait, je vous ai dit les difficultés rencontrées, je vous ai dit le travail accompli. J'ignore si l'on pouvait faire mieux et plus rapidement — plus rapidement je ne le crois pas — mais ce que je sais bien, parce que j'ai suivi de près et sur place tous les travaux, c'est que je suis très fier d'être à la tête d'un personnel auquel on peut demander une telle endurance au travail, une aussi féconde initiative, auquel on peut imposer un tel et si persévérant effort qu'il nous valut même de l'étranger les plus flatteuses attestations. Je pourrais citer de nombreuses dépêches qui nous ont été un grand réconfort dans la crise que nous venons de traverser. Je me bornerai à vous lire une lettre qui, venant d'un peuple difficile entre tous à étonner, constitue pour l'administration des téléphones la plus haute et la plus inattendue des récompenses.

Office général des postes, à Londres, le 5 octobre 1908.

Monsieur le sous-secrétaire d'Etat des postes et des télégraphes, à Paris.

« Le Postmaster General a appris avec beaucoup de regrets qu'un incendie avait détruit le poste central téléphonique de Paris. Il a été très heureux de constater que le service téléphonique Londres-Paris n'avait été suspendu que pendant vingt heures. Le rétablissement partiel du service, en une période aussi courte, a dû résulter de l'application, par le personnel de votre administration, de très actives et intelligentes mesures à cette fin. Le Postmaster Général serait désireux de recevoir des renseignements sur les dommages causés par l'incendie et sur les mesures prises pour rétablir le service. Ces renseignements seraient très précieux pour cette administration au cas où un pareil sinistre arriverait à un important central téléphonique de Grande-Bretagne. (Mouvements divers.)

« J'ai l'honneur, etc. Signé: L. Horxe. »

J'ai fini, messieurs. Je vous ai tout dit, je ne vous ai rien caché de la vérité ; à vous maintenant de dire si vous pensez que nous avons fait ce que nous devons pour remédier à cet injuste coup du sort, si vous nous croyez capables de terminer l'oeuvre de reconstitution de notre outillage téléphonique et de rendre à Paris ce merveilleux instrument de travail et d'échange; indispensable désormais à la vie moderne. (Applaudissements à gauche).

M. le président. La parole est à M. Sembat.

M. Marcel Sembat. M. le sous-secrétaire d'Etat, dans ses explications, a insisté surtout — et il a parfaitement bien fait — sur les modifications et les progrès à apporter au régime futur des téléphones. Je dis qu'il a bien fait, car comment pourrions-nous utilement parler d'autre chose ? Ce serait parler des causes, ce serait parler des responsabilités. Les responsabilités, écartons-les tout de suite. Je tiens à déclarer immédiatement qu'à mon avis il n'y a là aucune question de personne et que, quel que fût le nom du titulaire du sous-secrétariat des postes, l'incendie se serait produit quand même. (Très bien! très bien!). Vous savez très bien que dans la Chambre — cela s'est vu il n'y a pas bien longtemps — on fait parfois porter la responsabilité des catastrophes sur des gens qui en sont parfaitement innocents. Vous savez également que ces responsabilités là sont toujours individualisées. Je ne doute pas que M. le président du conseil, le cas échéant, ne soit prêt à déclarer à la Chambre, avec la netteté qui le caractérise, qu'il se sent parfaitement irresponsable de l'incendie de Gutenberg. (On rit.)

Eh! messieurs, que gagnerions-nous donc à une substitution de personne ? Savons-nous sous les décombres de quelle exposition M. le président du conseil en serait réduit à chercher le successeur de M. Simyan. (Nouveaux rires.) J'écarterai donc complètement la question, de responsabilité; je m'en tiendrai, comme l'a fait M. le sous-secrétaire d'Etat lui-même à une question beaucoup plus importante qui est posée devant vous Qu'allons-nous faire ?

Il y a une chose que M. le sous-secrétaire d'Etat n'a pas dite et qu'il ne peut pas dire. Il ne peut pas nous déclarer ici, sur sa parole d'honneur, qu'il a l'assurance qu'à l'heure même où nous parlons il n'y a pas un autre bureau sous la même menace que Gutenberg. Il s'agit donc de savoir si, à l'origine le régime téléphonique sera organisé sur des bases nouvelles.

Et je n'apporte pas à cette Hypothèse inédite; je l'ai soutenue pendant cinq ans comme rapporteur du budget des postes et des télégraphes et je vais la défendre de nouveau. Elle ne vise pas M-Siymyan pas plus qu'elle ne visait M.Bérard, plus qu'elle ne visait M. Mougeot, mais. déclare que vous n'aurez de bon régime postal télégraphique et téléphonique que lorsque, à la tête de ce régime, vous n'aurez pas un homme politique. (Applaudissements.)

M. Pugliesi-Conti. On pourrait en dire autant pour tous les ministères.

Au centre. Il y a le conseil d'Etat !

M. Marcel Sembat. Il vous est facile de me faire remarquer que si la Chambre Sénat ne sont pas toujours une pépinière de compétences, le conseil d'Etat lui-même ne nous offre pas toujours une pépinière bien supérieure, mais que quand je recommande de ne pas mettre à la tête de notre administration un homme politique, vous savez très bien ce que j'entends: j'entends dire par là qu'on devrait mettre à la tête, d'une industrie d'Etat un homme à l'esprit industriel (C'est cela! très bien sur divers bancs) un homme à l'esprit industriel et commerçant qui, à l'abri des fluctuations politiques (applaudissements), ne prenant part à aucun conseil de cabinet, n'étant pas appelé au prétexte qu'il est chargé de présider l'administration des postes, des télégraphes et des téléphones, n'étant pas par cela même à appelé à décider sur les affaires gouvernementales de ce pays. soit libre en un mot, à de travailler tranquillement et durablement à la gestion de la haute industrie qui lui est confiée. (Très bien très bien sur divers bancs.)

Voilà, messieurs, je crois, la première condition pour constituer sur des bases solides une bonne industrie d'Etat.

Je crois que ce sont là des idées qui tôt ou tard viendront à s'opposer. Je crois qu'en constituant un service autonome en plaçant à sa tête un directeur qui soit soustrait aux fluctuations gouvernementales, nous aurons réalisé la condition préalable de toute bonne gestion d'une industrie d'Etat. (Très bien! Très bien!)

Il y a une seconde condition. Je crois qu'il faudrait faire appel à une double collaboration : à la collaboration des abonnés d'abord, des consommateurs. On ne tient pas assez compte, dans les administrations françaises, de cet élément très important. (C'est vrai! -- Très bien !)

Oh notez bien que je ne demande pas qu'on croie les abonnés sur parole. Mais je prétends que la formation de ces grandes associations est un fait très remarquable. Ainsi, vous connaissez tous, dans un autre genre, mais relevant également du ministre des travaux publics, cette grande association qu'on appelle le Touring-Club. On veut bien tenir compte de ses indications, discuter avec elle; et qu'est-ce autre chose de constater que le consommateur est le lieu qualifié pour juger s'il est bien ou mal servi ? Je ne veux pas dire qu'il est qualifié pour indiquer tous les remèdes ce serait dire — on me permettra ce mot, puisqu'il s'agit des téléphones — que c'est le malade qui doit faire lui-même sa propre ordonnance. Non mais il est qualifié, tout du moins, pour indiquer le siège de la douleur et les symptômes principaux. (Très bien! très bien! sur divers bancs.)

De même, à côté d'associations comme le Touring-Club, il y a l'[association des abonnés au téléphone](#). Je sais que, parfois, elle eu des initiatives qui ont déplu à l'administration. C'est exact. Il n'en est pas moins vrai que l'administration aurait pu, très utilement, entretenir avec elle des rapports plus réguliers.

Voilà une première collaboration. Il y en a une seconde: c'est celle du personnel. (Tès bien! très bien! à l'extrême gauche et divers bancs à gauche.) Je crois qu'il y a un immense profit à tirer de cette collaboration. De même que le consommateur est qualifié pour indiquer si le service est bien ou mal fait, le personnel est qualifié également pour donner sur le fonctionnement sur les rouages de la machine administrative les plus précieux renseignements. Il arrive; parfois qu'on nous dit: « Prenez garde! vous allez ébranler la discipline ». Je réponds que c'est une erreur absolue. Pour ma part, c'est une erreur absolue, il f est arrivé à maintes reprises, comme cela est arrivé à M. Steeg, c'est aussi arrivé à M- Noulens, de dire devant telle ou catégorie d'agents ou de sous-agents, dans l'exécution du service une dose impensable d'harmonie, c'est-à-dire d'activité disciplinée, était nécessaire, et de leur expliquer ce qu'il faut que tout le monde sache, que la forme de cette discipline dépend d'eux-mêmes, puisque, s'ils se l'impose spontanément, on ne sera point obligé à leur imposer du dehors, mais qu'en revanche on est obligé de leur imposer du dehors celle qu'ils ne sauraient pas se donner à eux-mêmes.

La discipline n'est en rien compromise par ce fait que l'administration dit à son personnel « Vos renseignements me sont précieux, vos indications me sont nécessaires, et loir ⁴ voir avec ombrage ceux qui pendraient l'initiative de m'en donner, loin de leur avoir mauvais gré, je serais gré aux bons citoyens qui, leur service fini, s'occupent de faire profiter l'Etat, le public et le service des observations qu'ils ont pu faire dans l'exécution de leur travail. » (Applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs à gauche.) Voilà là double collaboration à laquelle il me paraît indispensable qu'un appel régulier soit fait.

On pourrait si je discutais — mais, je ne discute pas — me répondre: Mais nous le faisons ! tel jour nous avons écrit aux abonnés tel jour nous avons écrit aux délégué, tel jour, nous avons reçu une délégation de l'association générale des agents. C'est entendu; mais vous savez aussi bien que moi qu'à l'heure actuelle cette collaboration régulière et systématique n'existe pas et vous pourriez facilement la développer.

Mais je passe au régime spécial du téléphone dont a parlé M. le sous-secrétaire d'Etat, à la question de la conversation taxée.

Il y a bien longtemps que nous réclamons à Paris la conversation taxée. Nous ne pouvons pas faire ici en quelques minutes la révision générale de tous les problèmes téléphoniques. Mais, vous le savez tous, jamais le service ne pourra fonctionner convenablement dans les conditions techniques actuelles, tant qu'un poste, tel grand magasin, par exemple, pourra immobiliser une ligne téléphonique tout le long de la journée sans payer plus cher que celui qui s'en sert seulement pendant cinq minutes. (Très bien! très bien!) Vous avez en province l'exemple du régime rationnel comprenant un élément fixe et un élément variable, selon le nombre des conversations. M. le sous-secrétaire d'Etat a eu l'air de vouloir formuler une plainte à cet égard, non pas, j'imagine, contre la commission des postes qui a, vous le savez, déposé son rapport dans les délais, mais contre la commission du budget qui aurait quelque peu retardé le dépôt de son rapport.

M. Steeg. Heureusement !

M. Marcel Sembat. Vous avez dit, monsieur le sous-secrétaire d'Etat, que votre projet était déposé depuis longtemps. Cela est vrai; mais vous avez été le premier à reconnaître, après l'incendie de Gutenberg, qu'il importait de le rectifier, en sorte qu'il faut féliciter M. Chautard d'avoir différé le dépôt de son rapport. Permettez-moi de vous rappeler ce que vous disiez à la dernière séance de la commission des postes; je suis sûr que la Chambre entière l'approuvera.

M. Chautard disait à M. le sous-secrétaire d'Etat: « Mais voyons! Vous présentez à la Chambre un projet qui lui demande des débours assez considérables et qui lui laisse l'impression qu'elle va essayer vainement de remplir le tonneau des Danaïdes, qu'elle va verser de l'argent pour la continuation du même système. Alors la Chambre hésitera; elle dira: Mais quoi ! Toujours des millions! Toujours des millions ! Et pour quel profit? »

Et M. le rapporteur ajoutait: « Mais il y a un procédé plus rationnel; dites donc à la Chambre très nettement quoi ?. Ce que vous-disiez tout à l'heure en quelques mots. »

M. le sous-secrétaire d'Etat. Je l'ai dit dans le projet.

M. Marcel Sembat. Pardon! Vous ne l'avez pas dit dans le projet.

M. le sous-secrétaire d'Etat. Mais si!

M. Marcel Sembat. Non! Et vous avez reconnu devant nous que vous ne l'avez pas fait, puisque, devant la commission, vous avez déclaré que vous étiez, d'accord avec nous, prêt à le faire. C'est donc que ce n'était pas fait ! Il est entendu que le projet doit être présenté et qu'on doit dire à la Chambre: « Nous allons au régime de la conversation taxée; c'est-à-dire que le régime actuel est mauvais, mais si nous vous demandons de l'argent, c'est pour le changer. » Cela fait, la Chambre comprendra tout de suite que l'argent sera dépensé utilement, puisqu'il s'agira d'une réforme sérieuse. (Très bien! très bien)

Jadis, la commission du budget a demandé qu'on instituât un concours pour découvrir un nouveau compteur, car c'est un point essentiel. Le régime de la conversation taxée, c'est parfait, mais il faut, bien entendu, un compteur automatique. En province, cela n'est pas nécessaire; à Paris, c'est indispensable. Ce concours n'a donné, m'a-t-on dit, aucune espèce de résultat sérieux. Cela ne vous vise pas, monsieur Simyan; ce concours a été institué sous votre prédécesseur et il n'entre pas dans ma pensée de chercher contre vous des griefs personnels, mais enfin j'ai bien le droit de dire que si ce concours avait été organisé avec la volonté d'aboutir, on aurait trouvé un type satisfaisant de compteur puisque vous en donniez l'assurance à la dernière réunion de la commission.

La première chose à faire, c'est précisément de réaliser l'adoption des outillages nécessaires pour assurer le fonctionnement de la conversation taxée.

Il y aura d'autres choses qu'il faudra que vous fassiez.

L'étranger vous adresse des lettres dont je vous félicite, dont nous vous félicitons tous. (Sourires.)

M. le sous-secrétaire d'Etat. Ce n'est pas à moi qu'elles s'adressent, c'est à l'administration et au personnel.

M. Marcel Sembat. Mais l'étranger ne vous adresse pas que des félicitations, en matière téléphonique; ce serait exagéré (On rit); il nous adresse quelquefois des critiques. Une des choses qui le frappent le plus, c'est de voir que nous laissons l'abonné libre de choisir son type d'appareil téléphonique. Il est certain qu'il y a là des inconvénients multiples. Si vous voulez arriver à un bon fonctionnement, il faut avoir le courage de tenir compte des expériences réalisées à l'étranger. Très bien! très bien)

Je suis persuadé que, de cette façon, c'est-à-dire: 1° par une conception industrielle de la gestion d'une industrie d'Etat ; 2° par la collaboration du personnel et du public, nous arriverions infailliblement à de bons résultats.

A l'heure actuelle, l'administration française, à laquelle je rends pleine justice — nous avons des fonctionnaires de premier ordre, seulement leurs mouvements sont souvent gênés; ils sont un peu paralysés par le milieu même dans lequel ils se meuvent — à l'heure actuelle l'administration française ressemble un peu trop à la machine de Marly. J'ai souvent pensé à une autre comparaison. Dans ces magnifiques jardins de Louis XIV, vous voyez la grande cascade avec le Neptune en haut qui jette de l'eau; cette eau descend de gradin en gradin jusqu'au lac final dans lequel elle reste stagnante. C'est ainsi que l'autorité, la direction, à force de toujours tomber d'en haut et de descendre ainsi d'échelon en échelon jusqu'à l'application, manque de cette application pratique parce qu'elle est trop loin de la pratique. Tandis qu'au contraire par cette intervention perpétuelle du petit personnel vous renseignant sur les détails pratiques d'exécution, vous arriveriez à faire jaillir la vie de partout, et au lieu d'avoir ce vieux type ankylosé et un peu militaire d'administration, vous auriez véritablement le type moderne, le type industriel. (Applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs à gauche.)

M. le président. La parole est à M. Damont.

M. Charles Dumont. Le débat me paraît épuisé.

Pour ma part, j'ai déposé une motion sur le bureau de la Chambre, mais je suis persuadé que nous serons tous du même avis. à savoir que nous n'avons pas à rechercher si la responsabilité de telle ou telle personne est engagée dans cette affaire, mais que l'incendie de Gutenberg doit être l'occasion pour la Chambre de déclarer définitivement qu'il y a une crise téléphonique qui dure depuis trop longtemps, que les communications de la province avec Paris, trois fois sur quatre, sont impossibles à obtenir ou à entendre, que les communications nocturnes dans Paris sont absolument inexistantes, que les communications diurnes sont très difficiles, très désagréables pour le public et très coûteuses. (Très bien! très bien!) Tout cela fait le procès d'un régime qui a trop duré.

La conclusion, c'est qu'il faut que la Chambre s'empare de l'ensemble du problème.

Si on s'occupe encore de Gutenberg, ce n'est que pour y chercher des exemples. Beaucoup de techniciens opposent, à l'analyse des causes que M. le sous-secrétaire d'Etat a faite, des affirmations tout à fait contraires.

Vous avez dit, par exemple, monsieur le sous-secrétaire d'Etat, que le court-circuit venant par les câbles n'était pas possible. Or, j'ai entendu ces jours-ci un de ces techniciens auxquels je fais allusion dire que c'était de beaucoup l'hypothèse la plus probable, étant donné qu'il a pu y avoir dans un égout aux environs de l'hôtel Gutenberg inflammation d'un câble, et comme les répartiteurs étaient un amas de paraffine et que les fils étaient au nombre de plusieurs milliers, il y avait un dépôt de matières inflammables au rez-de-chaussée et dans le sous-sol de Gutenberg.

Mais nous n'avons pas ici à discuter sur des questions techniques, et si nous demandons une enquête, ce n'est pas pour mettre en cause la responsabilité de telle ou telle personne; c'est pour que, dans la pleine indépendance des avis qu'ils ont donnés, des opinions qu'ils ont professées, vous consultiez, non pas seulement vos ingénieurs, mais ces ouvriers dont vous avez fait justement l'éloge et qui, il faut bien le dire, vous ont averti du danger d'incendie qu'il y avait à Gutenberg et à Wagram. Ils vous ont signalé ce danger dans des circulaires, dans des brochures, dans des conversations. Prenez leur avis, permettez-leur de déposer en toute indépendance, et que la Chambre se mette en présence du problème que M. Marcel Sembat a si nettement exposé, à savoir comment on organisera le fonctionnement industriel des téléphones.

C'est pourquoi, sans qu'il y ait à soulever des questions de personnes, je crois que l'incendie de Gutenberg doit être pour le Parlement l'occasion d'examiner devant une commission d'enquête ou devant la commission des postes et télégraphes l'ensemble du problème et de chercher le programme d'avenir grâce auquel la crise téléphonique cessera en France.

M. le président. La parole est à M. le ministre des postes et des télégraphes.

M. Louis Barthou, ministre des travaux publics, des postes et des télégraphes. La Chambre aurait été justement surprise si je n'avais pas suivi ce bref débat avec toute l'attention dont il est digne et aussi avec le souci du devoir qu'il était susceptible de m'imposer. C'est ce devoir que je viens remplir en répondant aux dernières paroles prononcées par l'honorable M. Dumont. M. Dumont demande à la Chambre de constituer une commission d'enquête.

M. Charles Dumont. Ou de donner les pouvoirs d'enquête à la commission des postes et des télégraphes.

M. le ministre. ou de donner à la commission des postes et télégraphes les pouvoirs d'enquête. Je fais aux deux propositions la même objection.

Je suis dans une situation particulièrement délicate. J'ai une responsabilité parlementaire et constitutionnelle que je ne répudie pas, que j'en abdique pas; je l'accepte, au contraire, à la tribune. D'un autre côté il m'est impossible d'entrer dans des détails techniques à l'occasion d'une administration dont je n'ai pas la direction effective; mais je déclare tout de suite que je me tiens aux observations présentées par M. Simyan, que je m'y associe, que je les fais miennes et qu'à mon sens elles doivent suffire à la Chambre pour repousser la proposition dont la saisit l'honorable M. Dumont.

Je n'ai pas à rechercher s'il est exact ou s'il est inexact qu'on ait prévu l'incendie du Gutenberg ou d'autres bureaux téléphoniques. Je dis que quelques précautions qu'on et il y a des mesures indispensables qu'il est nécessaire et urgent de prendre, nous aurons, étant données les conditions particulières de l'industrie téléphonique, des accidents à redouter.

Toute la question est de savoir si le Gouvernement a fait et est décidé à faire ce qui dépendra de lui soit pour éviter ces accidents, soit pour en réparer les conséquences.

Au lendemain de l'incendie du Gutenberg un juge d'instruction a été saisi de l'affaire; il a ouvert une instruction et je crois pouvoir dire, après l'enquête qui se poursuit en ce moment, qu'il y a une hypothèse qu'il faut écarter, à laquelle personne n'a fait allusion dans ce débat, c'est l'hypothèse de la malveillance.

J'ai, de mon côté, constitué une commission, je l'ai faite très peu nombreuse, parce que j'avais la volonté qu'elle pût aboutir dans le plus bref délai. (Très bien! très bien!).

J'ajoute que j'y ai fait entrer des hommes dont la science, la compétence professionnelle et la probité personnelle sont au-dessus de tout soupçon.

Pourtant nous ne nous sommes abrités ni derrière l'instruction ouverte, ni derrière la constitution de cette commission. Nous avons estimé que nous devions à la Chambre des explications. Nous les lui avons fournies. Si je suis à la tribune, c'est pour préciser et compléter peut-être quelques-uns des points de la réponse de mon honorable ami et collaborateur M. Simyan.

M. Simyan, prévenu par le rapport d'un de ses chefs de service, le 19 juin 1908, des dangers que couraient certains postes téléphoniques, a constitué une commission technique dans laquelle figurait l'honorable rapporteur du budget des postes et des télégraphes, M. Chautard.

La commission, constituée le 8 juillet, s'est réunie le 24; elle a indiqué un certain nombre de précautions, et, à la date du 31 juillet — vous voyez que du temps n'a

pas été perdu — M. le sous-secrétaire d'Etat a prescrit un certain nombre de mesures dans le détail desquelles je n'ai pas à entrer devant la Chambre; mais je tiens à dire que l'attention de l'administration avait été appelée sur un point particulièrement délicat : des chefs de service avaient constaté que la surveillance n'était pas suffisante.

On a prescrit des mesures, et à la suite d'une fatalité qui a surpris la Chambre, mais dont vraiment ni M. le sous-secrétaire d'Etat ni moi ne pouvons être responsables, à la suite d'ordres ou mal donnés ou mal compris, il est advenu que ce dimanche, comme d'autres dimanches, d'ailleurs, la surveillance n'était pas organisée entre six et neuf heures du soir dans le bureau de Gutenberg. Qu'avons-nous fait ? Nous nous sommes trouvés en présence d'agents dont il nous a semblé qu'en raison de leur négligence la responsabilité était engagée.

Ils seront traduits devant le conseil de discipline; ils y feront valoir leurs raisons, et la Chambre comprendra que je ne vienne pas à cette tribune m'instituer juge d'instruction ou prononcer un réquisitoire contre des agents qui, ici, n'auraient pas la possibilité de se défendre.

Mais nous sommes-nous bornés à cela, et la Chambre entière, quand le détail des mesures prises pour le rétablissement des services a passé devant ses yeux, n'a-t-elle pas reconnu que l'administration des téléphones avait pour le rétablissement des services déployé une activité exceptionnelle ? M. le sous-secrétaire d'Etat a rendu à ce personnel un hommage mérité. Je complète cet hommage en reconnaissant toute l'activité, toute l'attention dévouée et tout le soin qu'a manifestés M. le sous-secrétaire d'Etat lui-même. (Très bien! très bien!)

Pourtant la question qui se pose devant la Chambre est. celle de savoir si des leçons précises ne se dégagent pas de l'incendie du Gutenberg. C'est là-dessus que je dois m'expliquer, et mes explications me paraissent devoir rendre la proposition de M. Dumolitt inutile, dangereuse ou inacceptable par le Gouvernement. J'ai retenu, au cours des débats, une déclaration qui ne m'a pas surpris, mais qui m'a donné une satisfaction réelle, c'est celle de M. Georges Berry. M. Berry a reconnu qu'en l'état actuel des choses, il n'était pas possible de restituer le service des téléphones à l'industrie privée. Je n'ai pas à opposer le service privé d'autrefois au service public d'aujourd'hui, mais je dis qu'il ne se rencontrera pas, pour des raisons sur lesquelles je n'ai pas à insister, un gouvernement qui abandonne à l'industrie privée le service téléphonique. Donc ce service doit rester un service public; mais il faut qu'il fonctionne bien et régulièrement. (Très bien très bien sur divers bancs.)

Que faut-il faire ? Je dis d'abord qu'il est nécessaire d'examiner le plus rapidement possible les projets de loi que nous avons déposés devant la Chambre. Ils portent signature. Il en est un du 12 mars 1908 qui tend à créer une augmentation du personnel — et en particulier de mécaniciens qui est absolument nécessaire. Il est un autre projet, déposé à la date du 16 mars 1908, dans lequel nous avons demandé à la Chambre les crédits nécessaires pour réorganiser le service téléphonique et ici tiens à dire que je suis complètement d'accord avec l'honorable M. Sembat. Notre intention, le but que nous cherchons à atteindre c'est d'établir le système de la conversation taxée qui nous paraît être en effet le moyen le plus propre de proportionner la rémunération au service rendu par l'administration. Je demande instamment à la commission des postes et des télégraphes et à la commission du budget de permettre à la Chambre de se prononcer le plus rapidement possible. M. Sembat s'est trompé s'il a pu croire que dans les paroles de Mr le sous-secrétaire d'Etat il y avait un blâme quelconque à l'égard de l'une ou de la commission. Au contraire, l'incendie de Gutenberg a démontré qu'on avait commis une erreur. C'est pour assurer un service plus rapide qu'on avait attaché le plus grand nombre possible d'abonnés au multiple, qu'on avait entassé, permettez moi l'expression, un grand nombre de multiples dans le même immeuble. c'est les erreur qui a procédé des intentions des meilleures, mais l'incendie du Gutenberg a démontré que c'est une erreur à laque il faut mettre fin.

La commission des postes et des télégraphes a l'intention d'améliorer le projet qui a été déposé par le Gouvernement . Nous rendons hommage volontiers à la volonté de la commission; nous lui demandons seulement que cette bonne volonté se traduise le plus rapidement possible par la discussion et par le vote des crédits qui sont indispensables.

M. Paul Doumer, rapporteur général de la la commission du budget. Permettez moi d'une observation, monsieur le ministre. Je voudrais simplement faire remarquer que les commissions du budget ont toujours mis à la disposition de l'administration des postes et télégraphes les crédits dont elle avait besoin, chaque fois qu'elles ont reconnu que cette administration savait ce qu'elle voulait faire. J'ajouterai qu'en général on lui donne plus de crédits qu'elle n'en peut employer.

Ainsi, pour 1907, la commission du budget avait fait voter, pour l'amélioration des services, des crédits sur lesquels plus de 6 millions sont tombés en annulation avant la fin de l'année. (Mouvements divers.)

M. le ministre des travaux publics, des Postes et des télégraphes. M. le rapporteur général de la commission du budget, me fait observer qu'il y a des crédits, pour un chiffre total de 6 millions, qui sont tombés en annulation. L'honorable M. Doumer est trop compétent en matière financière pour que j'aie à lui expliquer que l'annulation de certains crédits, n'établit en aucune manière qu'une administration n'a pas fait tout ce qui dépendait d'elle pour les utiliser dans le courant de l'année. M. Doumer nous dit qu'on nous a donné plus que nous n'aviez demandé...

Mr le rapporteur général. Plus que vous aviez besoin.

M. le ministre. A mon tour, je sollicite, son intervention et son influence pour qu'on nous accorde ce que nous-demande ne voudrais pas créer une divergence au moment où il me semble que le sentiment de la Chambre est unanime les crédits sont nécessaires, indispensables; les échangées entre le sous-secrétaire d'Etat et la commission, d'une part, et ma réponse à l'honorable M. Sembat, de l'autre démontrent que nous sommes d'accord avec la commission des postes et des télégraphes Je désire simplement que la chambre ratifie cet accord le plus rapidement possible.

Il est messieurs, d'autres mesures. Les voici :

D'abord la surveillance, permanente autant, que possible, par un personnel connaissant bien les installations et au courant des mesures de défense immédiate à prendre au commencement du sinistre. Il résulte des explications de M. le sous-secrétaire d'Etat que ces mesures sont déjà prise.

En ce qui concerne toute une autre série de mesures, je n'ai pas à insister, puisque Mr le sous-secrétaire d'Etat s'en est expliqué à la tribune. Mais M. Sembat a appelé l'attention de la Chambre et sur une question et sur une question d'organisation de matériel et sur une question d'organisation générale.

En ce qui concerne le matériel les crédits sont demandés. En ce qui concerne l'organisation générale, M. Sembat se plaint de l'état actuel des services; et il demande que ce ne soi pas un homme politique ou un député, qui ait la direction du service téléphonique. M. Sembat me permettra de lui répondre qu'en tout état de cause, en l'absence d'un sous-secrétaire d'Etat, il faudra qu'il y ait un ministre pour défendre le budget devant la Chambre et affirmer sa responsabilité. Je suis d'accord avec notre collègue pour déclarer que le service téléphonique doit être traité comme un service industriel, que nos bureaux ressemblent à de véritables usines et qu'il nous faut en nombre suffisant un personnel technique, ayant les compétences professionnelles indispensables. Mr Semba demande que l'on associe à l'administration des sociétés. Oui, mais à la condition, que ces associations n'aient pas le souci d'intérêts privés, qu'elles aient en vue exclusivement l'intérêt générale.

Mr Sembat demande encore que le personnel soit associé à l'organisation du service et aux reformes. Dans la mesure où il l'a indiqué, je n'ai pas d'objection à formuler; j'en ai d'autant moins que, ministre des travaux publics, je me fais honneur d'avoir créé ou d'avoir développé, sur le réseau des chemins de fer de l'Etat, des conseils de direction qui se tiennent quatre fois par an et où le personnel entre en contact avec les chefs pour l'organisation des services. (Applaudissements à gauche.)

J'estime même qu'il y a plus et mieux à faire. On a prononcé le mot d'autonomie du service téléphonique. J'ai, dans mon dossier, un rapport très remarquable, rédigé, il y a deux ans, au nom de la commission du budget, par l'honorable M. Steeg, et où il a fait valoir en faveur de l'autonomie du service téléphonique des raisons que, pour ma part, je considère comme très fortes; mais M. Steeg apprendra sans doute un jour que lorsqu'on est dans un Gouvernement, on est solidaire. (Sourires.)

M. Rudelle. Vous avez la mémoire un peu courte.

M. Maurice Allard. Demandez cela à M. Thomson, monsieur le ministre.

M. le ministre. que les ministres, quand ils veulent réaliser certaines conceptions, même si elles leur paraissent commandées par l'intérêt général, ont besoin du concours du ministre des finances.

J'avoue que, pour ma part, je n'ai pas encore connu un ministre des finances qui ait accepté le principe d'un budget autonome pour les téléphones ou, d'une manière plus générale, pour le service des postes et des télégraphes.

Mais si l'autonomie, qui n'est réalisable que par un accord entre le ministre responsable et le ministre des finances, ne peut pas être établie maintenant, si je ne puis m'engager

dès aujourd'hui dans la voie où M. Sembat et M. Steeg nous ont demandé d'entrer, il y a des mesures qu'il dépend de moi de prendre, et c'est précisément parce que j'ai l'intention de les réaliser à une date très prochaine, que je crois inutile l'enquête proposée par M. Dumont, J'ai dit que le service des téléphones était un service industriel; eh bien! je voudrais que le personnel fût préparé d'une façon toute particulière au fonctionnement de ce service; je voudrais, d'une part, sinon créer un corps spécial d'ingénieurs des téléphones, du moins je voudrais qu'à un certain moment les ingénieurs se spécialisassent dans l'industrie téléphonique et que nous n'assistassions pas à ce spectacle fâcheux d'un ingénieur enlevé brusquement à un service postal qu'il connaît bien pour passer dans un service téléphonique que peut-être il ne connaît pas suffisamment. (Très bien! très bien!);

M. Adigard. Pourquoi ne le faites-vous pas ?

M. le ministre. Ce que je dis du haut personnel, je le dis aussi du personnel dans son ensemble. Je suis tout prêt à m'associer aux compliments que plusieurs membres de cette Chambre lui ont adressés; je sais son zèle, son activité et son dévouement en des conditions exceptionnellement difficiles, et dans un service particulièrement pénible, mais je reconnais — j'y ai réfléchi d'une manière plus spéciale depuis que j'ai examiné le dossier administratif qui a été constitué au lendemain de l'incendie de l'hôtel Gutenberg — qu'il faut pour le service télégraphique un personnel particulier. Je n'ai pas compris, je ne comprends pas encore qu'il soit nécessaire de faire entrer dans le service téléphonique des jeunes filles ayant surtout une culture littéraire, géographique ou historique; elles ont avant tout besoin d'une santé excellente d'une voix claire, d'une bonne ouïe.

M. Lasies. D'un bon caractère ! (On rit.)

M. le ministre. Elles ont besoin de qualités physiques et c'est une imprudence que de prendre dans un service postal de province pour les envoyer à Paris des jeunes filles qui n'ont pas l'habitude du service téléphonique et d'envoyer en province pour y faire un service postal qu'elles ont oublié, les téléphonistes de Paris. (Assentiment.)

M. Tournade. Vous êtes votre propre interpellateur, en ce moment.

M. le ministre. Il est une autre mesure qui me paraît indispensable, et c'est parce que, celle-là, je dois la prendre comme ministre des postes et des télégraphes, que je l'indique à la Chambre.

J'estime qu'il n'y a pas dans l'administration centrale une unité suffisante ou plutôt que l'unité n'existe pas. Il est déplorable qu'il y ait, d'une part une direction de la construction, et d'autre part une direction de l'exploitation, puis, à côté, une direction du personnel dont relèvent les agents du service téléphonique.

Mon attention a été appelée sur ce point; il y a là un problème assez délicat à résoudre, mais j'indique à la Chambre les sentiments avec lesquels je l'envisage et quelle est ma volonté d'aboutir le plus rapidement possible.

Je crois avoir établi que, ministre responsable, je me suis préoccupé de la leçon qui se dégage de l'incendie de l'hôtel Gutenberg.

Nous avons pris ou nous prendrons les mesures qui sont nécessaires. Dans ces conditions, quelles que soient les intentions de l'honorable M. Dumont, la demande d'enquête, directe ou indirecte, qu'il a soumise à la Chambre prendrait un caractère de méfiance que, pour ma part, je ne saurais accepter. (Très bien! très bien!) Je demande donc à la Chambre de se contenter de mes explications, si du moins elles ont démontré que le Gouvernement a fait et fera tout son devoir. (Applaudissements à gauche.)

M. le président. La parole est à M. Barrès.

M. Maurice-Barrès. Je veux simplement demander à M. Simyan, puisqu'aussi bien tout le monde a intérêt à faire la lumière dans ce débat, quelle situation il entend faire à des abonnés auxquels il ne rend qu'incomplètement la communication.

Je prends un exemple. Bertrand s'est abonné pour être en communication avec Durand. M. Simyan croit avoir beaucoup fait s'il rend la communication à Bertrand. Mais, comme il ne la rend pas à Durand, il s'ensuit qu'il est excessif de vouloir faire payer Bertrand qui ne peut pas appeler Durand à l'appareil. ; M. Simyan nous a parlé avec admiration de la manière dont les compagnies américaines esquivent — c'est le mot qu'il a employé — leur responsabilité. Je suis convaincu que l'Etat français ne se préoccupe pas d'esquiver ses responsabilités, et que M. Simyan nous dira tout net s'il veut faire payer à ceux auxquels, encore une fois, il ne fournit pas la marchandise. (Applaudissements sur divers bancs au centre et à droite.)

M. le président. La parole est à M. Willm.

M. Albert Willm. Je m'excuse devant la Chambre de prendre la parole à une heure aussi tardive, mais qu'elle se rassure. Je n'ai que quelques mots à dire; certaines explications fournies par le sous-secrétaire d'Etat à cette tribune m'obligent à y monter.

Il a prétendu que la campagne qui se dessine parmi les abonnés du téléphone pour essayer de défendre leurs droits était en réalité dirigée contre le monopole d'Etat. Ce n'est pas exact, car à cette campagne ont pris part des personnes qui ont défendu, même dans des réunions d'abonnés, le monopole d'Etat.

La question n'est pas là. Il s'agit simplement de savoir — sans chercher quelles sont ses responsabilités dans l'incendie de l'hôtel Gutenberg — si oui ou non on se préoccupe 'des trois questions dont la solution s'impose d'urgence: d'abord réparer le préjudice causé aux abonnés; ensuite rétablir le plus vite possible les communications, et enfin éviter le retour d'un semblable désastre.

L'administration doit être d'autant plus préoccupée d'éviter le retour d'un incendie comme celui de l'hôtel Gutenberg, qu'elle ne peut pas prétendre qu'elle n'avait jamais été avertie du danger que présentait l'immeuble.

En effet, quelques mois auparavant, dans le Journal des abonnés était inséré un article dans lequel on appelait l'attention de l'administration sur le danger que présentait l'installation de Gutenberg. On y lisait, en substance : Quand on pense que la vie commerciale et industrielle de Paris est à la merci d'un court-circuit ou d'une étincelle! Ce n'est pas le moment de rechercher si l'incendie est dû, comme on le prétendait tout d'abord, à la batterie centrale. Je ne le crois pas. Il est dû plutôt, suivant moi, à une cause extérieure, et les incendies antérieurs; dont l'un s'était produit à Gutenberg même, auraient dû servir d'avertissement.

Les étrangers n'installent d'appareils téléphoniques qu'en les accompagnant d'un système protecteur. L'interrupteur dont vous avez parlé tout à l'heure, monsieur le sous-secrétaire d'Etat, en réponse à l'observation de M. Noulons, n'est pas comparable à l'appareil qu'on appelle le « protecteur » à l'étranger. Ce dernier fonctionne automatiquement, tandis que l'appareil dont vous parlez doit être mis en mouvement par un employé.

Il y a un fait qui doit frapper l'attention de la Chambre, c'est qu'étant donné le danger que présente une installation qui est à la merci d'un court-circuit, d'une étincelle, on n'a pas songé à installer dans un bureau central, et même dans tous les bureaux, un service de défense contre l'incendie, un poste de pompiers. Je sais bien que vous avez envoyé une circulaire où vous indiquiez aux employés les moyens de défense qu'ils doivent employer dès qu'un incendie se déclare; mais les employés sont évidemment à ce moment dans la situation de gens affolés, vous devez le comprendre. Si le malheur avait voulu que l'incendie de Gutenberg se déclarât à une autre heure que celle où il a eu lieu, nous aurions à déplorer aujourd'hui, non pas seulement des dégâts matériels, mais la perte de nombreuses vies humaines. (Très bien! très bien!)

Je vais plus loin. Au moment même où je parle, on me signale que vous êtes en train d'installer rue du Louvre, en signant, m'a-t-on dit, un bail de neuf ans, le service interurbain. Il paraît que, dans l'immeuble en question, le rez-de-chaussée et le premier étage sont occupés par d'autres locataires, ce qui constitue un danger, puisque vous ne pouvez exercer aucun contrôle efficace sur ces installations et ces exploitations privées.

En outre, les escaliers de dégagement de cet immeuble sont encore plus étroits qu'à Gutenberg, de telle sorte que, si un nouveau sinistre éclatait, les conséquences en seraient terribles.

J'appelle votre attention sur cette situation dans un but que la Chambre comprendra, car nous avons tous ici un double souci: d'une part, assurer un service de l'Etat aussi parfait que possible, et de l'autre, protéger la vie des travailleurs auxquels vous avez tout à l'heure rendu un hommage mérité. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Enfin je veux terminer par une dernière observation. Vous avez invoqué, tout à l'heure, et c'était votre droit, la lettre par laquelle le chef du service postal de Londres vous envoyait d'abord des condoléances — en vertu sans doute de l'entente cordiale (Sourires) — ensuite des félicitations pour la rapidité avec laquelle vous aviez rétabli un service de fortune.

Or, vous ne pouvez pas ignorer qu'à l'étranger, en général, on juge assez mal notre service des téléphones. Il suffit, d'ailleurs, d'avoir voyagé, d'avoir emprunté les lignes téléphoniques étrangères pour être convaincu que ce service fonctionne à l'étranger dans des conditions bien meilleures qu'en France. (Très bien! très bien! sur divers bancs.)

Je puis citer à cet égard un document irréfutable, parce qu'écrit.

Lorsque la ville de Chicago se préoccupa de renouveler la concession à la compagnie téléphonique de Chicago, elle institua une commission chargée de faire une enquête, dans le monde entier, sur le fonctionnement des services téléphoniques; cette commission vint, par conséquent, en France. Or elle a publié, dans les derniers mois de l'année dernière, un rapport très complet. J'avoue que les pages consacrées à la France sont véritablement déconcertantes et affligeantes à lire. Ecoutez ce que disent les commissaires, qui ont parcouru tous les pays d'Europe: « Au double point de vue des téléphones locaux et interurbains, le service français peut être considéré comme le plus inefficace et le plus archaïque de toute l'Europe. Et ce fait est si notoire qu'il est le rire général de tous les ingénieurs européens et qu'il cause l'exaspération quotidienne de tous les abonnés. *« D'après nos observations, les principales causes de la faillite du système français, sont l'absence de toute discipline parmi les opératrices. »*

Dans le texte anglais, qui est très explicite, ce mot de discipline n'est pas entendu au sens que nous lui donnerions; celui de l'obéissance aux ordres donnés. Il faut entendre par là l'installation, l'organisation du service. Les Américains n'ont qu'une préoccupation, qui devrait être celle de l'administration française, à savoir que la rapidité des communications soit telle que l'abonné attende le moins de temps possible. Dans l'organisation de leur service, une jeune fille, employée au service téléphonique, ne travaille que deux heures consécutives, puis elle se repose pendant une heure, avant de reprendre son travail pendant une nouvelle période de deux heures. De cette manière, on a toujours un personnel physiquement prêt à rendre le plus de services possible.

Le rapport continue: « ... la science rudimentaire des ingénieurs sur tous les problèmes téléphoniques, et ce fait surprenant... — signalé tout à l'heure par mon excellent collègue et ami Sembat — *« ... que les abonnés ont le droit de choisir leurs propres appareils... »*

Et plus loin:

« Les ingénieurs de l'administration des téléphones n'ont aucune expérience spéciale du téléphone et ne semblent pas se douter des conditions d'un service téléphonique normal. »

Enfin, pour conclure: *« Les ingénieurs ne paraissent pas avoir été véritablement préparés pour le service téléphonique. Ils n'ont aucune connaissance véritablement technique*

et ignorent les règles qui doivent présider à la conduite commerciale de cette industrie. »

(Applaudissements à l'extrême gauche e tsur divers bancs.)

Cette constatation rentre dans le cadre des observations présentées par M. Sembat, car c'est justement parce que nous, socialistes, nous avons défendu et défendrons encore les monopoles d'Etat pour des raisons qu'il serait trop long d'exposer à cette tribune et qui n'y seraient pas, à cette heure, à leur place, c'est parce que nous voulons que l'Etat donne lui-même l'exemple d'un service amélioré, qu'il soit un instrument de progrès, non de régression, que j'insiste sur ces deux considérations: l'Etat doit être meilleur patron son personnel que ne le serait un particulier; mais aussi l'Etat doit mettre au service du public des appareils perfectionnés et un système d'exploitation tels que l'industrie ne puisse lutter avec lui. (Applaudissements.)

Voilà pourquoi vous n'échapperez pas car votre administration a commis dans l'incendie de Gutenberg une faute lourde à la responsabilité encourue. Nous verrons si pour vous « monopole d'Etat signifie simplement irresponsabilité vis-à-vis de ceux qui payent. (Applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs.)

M. le président. La parole est-à M. Charles Dumont.

M. Charles Dumont. La lecture que vient de faire M. Willnw montre que les enquêtes ont parfois du bon. D'ailleurs, critiques. Les plus vives peut-être et les plus précises contre l'organisation de notre service téléphonique dans ces dernières années ont certainement été formulées par M. le ministre. C'est la preuve qu'il étudiera les remèdes à apporter à la situation avec l'esprit délié qu'il montre dans l'examen des affaires qui lui sont confiées, et qu'avec franchise et courage il accepte les responsabilités. Il n'est donc pas dans ma pensée d'exprimer la moindre défiance à son égard; si j'en avais conçu, il me connaît assez pour savoir que j'aurais commencé par le dire. Je pense très sincèrement que ni lui, ni M. Simyan, ne sont personnellement responsables dans la circonstance actuelle.

La responsabilité est dans l'organisation des services, dans le manque d'esprit commercial de l'administration des téléphones, dans l'impossibilité d'imposer l'unité directe aux services techniques.

Dans ces conditions, je ne maintiens pas en ce qui me concerne, la demande d'enquête que j'avais formulée. Nos collègues de Paris se sont placés sur un autre terrain; ils ont. le devoir de défendre les intérêts des abonnés et d'examiner si toutes les responsabilités ont dégagées et sanctionnées. C'est leur affaire.

Mais pour moi et pour un certain nombre de nos collègues, qui envisageons sur surtout l'organisation générale des téléphones, nous considérons que les paroles prononcées de M. le ministre des travaux publics nous donnent pleine satisfaction, qu'il a dégagé avec perspicacité les causes du mal, et qu'il mérite d'avoir tout notre appui. Nous le jugerons à l'oeuvre. (Très bien! très bien à gauche.)

M. le président J'ai reçu un ordre du jour motivé, déposé par MM. Maurice Barrés et Georges Berry. Il est ainsi conçu:

La Chambre invite le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour réparer le préjudice causé aux abonnés de Paris et de la banlieue par l'incendie de l'Hôtel des téléphones, et passe à l'ordre du jour.

A gauche Nous demandons l'ordre du jour pur et simple !

M. le président. On demande l'ordre du jour pur et simple. Il a la priorité.

M. Tournade. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à Mr Tournade.

M. Tournade. Messieurs, je désire poser à M. le ministre une question très brève, avant que nous passions au vote.

Pour la région de Paris et pour celle de la banlieue, le Gouvernement veut-il nous dire d'un mot — car il n'a pas répondu à cette question — s'il entend indemniser ou non les abonnés privés du service téléphonique ?

Nous ne manifestons aucune méfiance à l'égard de M. le ministre, mais nous lui demandons de nous donner, sur ce point une réponse ferme.

M. le président. La parole est à M. le ministre des travaux publics, des postes et des télégraphes.

M. le ministre des travaux publics, des postes et des télégraphes. Messieurs, je ne croyais pas avoir à répondre à la question posée par l'honorable M. Tournade, parce qu'il me semblait que M. le sous-secrétaire d'Etat avait déjà traité la question. (Dénégations à droite.)

Vous êtes appelés à voter sur un ordre du jour de M. Berry. Dans cet ordre du jour, Mr Georges Berry invite le Gouvernement à accorder des réparations aux abonnés du téléphone. Si M. Georges Berry a fait allusion au rétablissement du service, les explications qui ont été fournies sont suffisantes. Mais si l'ordre du jour, conçu en termes vagues, de l'honorable M. Berry, a une autre signification, il faut préciser. Je précise.

Il y a deux catégories d'abonnés: ceux dont l'appareil a été détruit, dont le service téléphonique a complètement disparu, qui ne peuvent ni demander, ni recevoir de communications. Là-dessus, M. le sous-secrétaire d'Etat a été absolument catégorique: il est certain que ce serait commettre une véritable injustice que de faire payer les abonnés. Il est donc bien entendu qu'ils ne payeront pas, ou que le montant de leur abonnement leur sera remboursé.

Mais il est une autre catégorie d'abonnés, ceux qui ont conservé leur appareil, qui peuvent demander et recevoir des communications.

M. Laurent Bougère. Limitées.

M. le ministre. M. Bougère, après M. Barrés nous dit que ces communications sont limitées, que ces abonnés sont privés de communications avec ceux qui ont perdu leur appareil; on nous demande d'accorder à ces abonnés une réduction.

Je répète, après M. le sous-secrétaire d'Etat, que nous sommes dans l'impossibilité absolue d'entrer dans cette voie, que nous n'avons aucun moyen de déterminer le dommage causé à ces abonnés et de proportionner la réparation à ce dommage.

Jamais on n'a pris l'engagement, en échange d'une somme déterminée, de donner un nombre déterminé de communications.

Dans ces conditions, je crois que nul ne pourra se plaindre que la réponse du gouvernement ne soit pas claire et catégorique. Sous la réserve de ces explications je demande très nettement à la Chambre de repousser l'ordre du jour trop vague de M. Berry et d'accepter l'ordre du jour pur et simple, qui me paraît devoir être la sanction de cette interpellation. (Très bien! très bien! à gauche.)

M. Tournade. La situation est cette fois très nette et très catégorique.

M. le président. La parole est à M. Berry.

M. Georges Berry. Je veux préciser, les termes de l'ordre du jour que nous avons déposé, M. Barrés et moi. Je suis, en effet, de l'avis de M. le ministre des travaux publics sur un point. Il est certain que vous ne pouvez pas apprécier le dommage causé aux abonnés pour des irrégularités de fonctionnement du téléphone. Mais croyez-vous qu'il suffise de ne pas exiger le montant de l'abonnement des abonnés dont la ligne a brûlé pour être quitte avec eux. Pourquoi, en effet, ne considéreriez-vous pas que ceux-là ont d'autres réparations à vous demander et qu'ils ont droit à des dommages et intérêts pour préjudice causé ? (Exclamations à l'extrême gauche. Applaudissements sur divers bancs.)

Quand ils se sont abonnés à votre administration il y a eu un engagement réciproque. Vous leur deviez le téléphone; ils ne l'ont plus. Vous leur dites: Vous ne payerez pas pour tout le temps que vous en serez privés. Vous devez aller plus loin; vous leur devez, je le répète, des dommages et intérêts. (Bruit.)

Si nous nous trouvions en face de l'industrie privée, il n'y aurait pas de doute, et certainement les dommages et intérêts seraient accordés.

Il est certain qu'encore une fois Paris sera sacrifié par cette Chambre; aussi nous retirons notre ordre du jour, aimant mieux ne pas engager la question ici et la réserver entière pour les tribunaux. (Mouvements divers.)

M. le président. L'ordre du jour pur et simple a été demandé. Je le mets aux voix.

(L'ordre du jour pur et simple, mis aux voix, est adopté.)

...

suite des autres affaires

...

La séance est levée à six heures cinq minutes. Le Chef du service sténographique de la Chambre des députés,

ALEXANDRE GAUDET.

1909-1910 est une période d'intense débat public sur la crise du téléphone et sur son financement.

Le sénateur Steeg dépose une proposition de loi sur la réorganisation financière et administrative du ministère des PTT. La même année, le rapporteur du budget des PTT, Charles Dumont, préconise la séparation du budget général, la tenue de comptes d'exploitation sur le modèle industriel, la préparation de plans d'équipement. Tout cela, en matière de téléphone, s'appuie sur les études menées sur le réseau de Paris depuis 1907-1908.

Comme le constatait M. Steeg dans ses différents rapports sur le budget en 1907, 1909 et 1910, la situation du téléphone empirait. C'est pourquoi, il présenta le 23 juin 1910, une proposition de « loi relative à la réorganisation financière et administrative du service des PTT », en se déclarant favorable à une solution radicale, à savoir transformer le service des PTT en un établissement public distinct de l'Etat, doté d'un budget annexe et soumis à des règles financières souples. L'établissement serait doté de la personnalité civile et dirigé par un conseil d'administration; le budget annexe serait divisé en deux sections, l'une dite de « exploitation » et l'autre dite de « premier établissement », consacrée aux investissements dans des matériels nouveaux.

M. Steeg justifiait son projet de réforme par le caractère industriel et social du service des PTT qui ne pouvait être réduit ni à un collecteur d'impôts ni à un simple service soucieux de rentabilité. Dans l'exposé des motifs de sa proposition, le député écrivait: « L'action du service des postes sur la prospérité commerciale et, par suite, sur le rendement des impôts, son influence au point de vue du développement de l'instruction, de la pénétration de plus en plus profonde et générale des idées démocratiques, constituent pour l'Etat le premier et le plus assuré des "bénéfices" ». Les profits qu'indique le rapporteur entre les recettes et les dépenses inscrites au budget ne sont qu'une indication secondaire, utile peut-être pour apprécier la qualité de la gestion administrative des postes, insuffisante certainement pour rendre un compte exact des services rendus au pays. »

Pour la première fois apparaît dans cette proposition de Steeg, le budget annexe est associé à l'idée d'une transition entre la situation actuelle du service des PTT et la création d'un établissement public distinct de l'Etat. Cette idée du budget annexe-transition permettra ultérieurement d'alimenter la confusion et les arrière-pensées sur le but final recherché, en créant un consensus sur la recherche d'un nécessaire moyen terme entre la crise vécue (sur laquelle tous les acteurs sont d'accord) et la perspective désirée (sur laquelle les intérêts des acteurs divergent).

Commentant la proposition Steeg dans la Revue de Science et de Législation financière, Léon Alcindor insistait sur cette idée du budget annexe conçu comme moyen « transition en notant qu'il est nécessaire « de prévoir une période de transition où le nouvel organisme, fonctionnant sous le contrôle du Parlement, fera la preuve de sa » C'est pourquoi la proposition Steeg se contente de demander la constitution d'un budget annexe qui, après avoir été voté par le conseil d'administration, serait revu par les Chambres. Plus tard, quand l'expérience aura démontré qu'il n'y a rien à modifier dans la composition du conseil, on rompra le lien et on donnera aux Postes érigées en un établissement public distinct de l'Etat la pleine liberté qui leur est nécessaire.

Le programme à réaliser était le suivant : installer un central autonome pour l'interurbain, reconstruire Gutenberg, installer dans la circonscription de Gutenberg quatre autres multiples neufs d'une capacité de 10 000 abonnés, dédoubler trois circonscriptions, en créer deux autres... Cela revient, en plus de la construction de Tinter et de la reconstruction de Gutenberg, à créer neuf bureaux nouveaux d'un coup. Le projet est déposé en 1914 la période n'est guère propice.

C'est seulement au moment de l'introduction de l'automatique que cela se révélera possible .

La guerre va interrompre ces réflexions et ces projets, mais surtout elle va modifier complètement la situation financière du service public des PTT, ce qui permettra l'accélération du processus de réforme une fois achevé le premier conflit mondial.

En effet, avant-guerre, le résultat d'exploitation des PTT était constamment excédentaire du fait de la Poste, fournissant des recettes substantielles au ministère des Finances qui pèse de tout son poids pour empêcher la réforme d'un système dont il est le premier bénéficiaire.

Le ministère des Finances, qui avait exercé sa tutelle directe sur l'administration de la Poste jusqu'à la création du ministère des PTT, disposait toujours dans ses comptes d'une ligne de produits budgétaires intitulée « Produits des monopoles et exploitations industrielles » où il inscrivait notamment les excédents d'exploitation de la Poste. Ces écritures correspondaient à la mise en oeuvre du principe de l'unité budgétaire des services de l'Etat.

Toutefois, le débat sur la situation financière des PTT avait été engagé pour savoir comment utiliser ces excédents d'exploitation. Deux thèses s'affrontaient :

- soit les laisser au budget général, c'était la thèse dominante de l'unité budgétaire, défendue par le ministère des Finances ;
- soit les affecter à la modernisation des équipements, notamment le développement du réseau téléphonique, c'était la thèse des partisans de « l'industrialisation » et du budget annexe.

La guerre va faire basculer le rapport des forces - y compris le ministère des Finances - de la première à la seconde thèse.

La guerre conduit à la fois à une crise financière générale et profonde, dont celle des PTT, et à un fort développement des techniques de télécommunications. Les données du problème changent de fond en comble.

L'inversion de tendance dans la situation financière des PTT ne risquait plus de priver l'Etat de ressources ; bien au contraire, l'autonomie budgétaire le soulagerait de la charge des déficits.

Dès lors, tout le monde va s'accorder assez vite sur la nécessaire « industrialisation » des PTT, c'est-à-dire pour leur accorder plus d'autonomie financière et de gestion.